

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°246 du Jeudi 11 Avril 2024

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Congo – Azerbaïdjan

Maixent Raoul Ominga
signe deux accords pour
le compte de la S.n.p.c

 (P.2)

Quatrième session ordinaire du conseil national de l'U.p.a.d.s



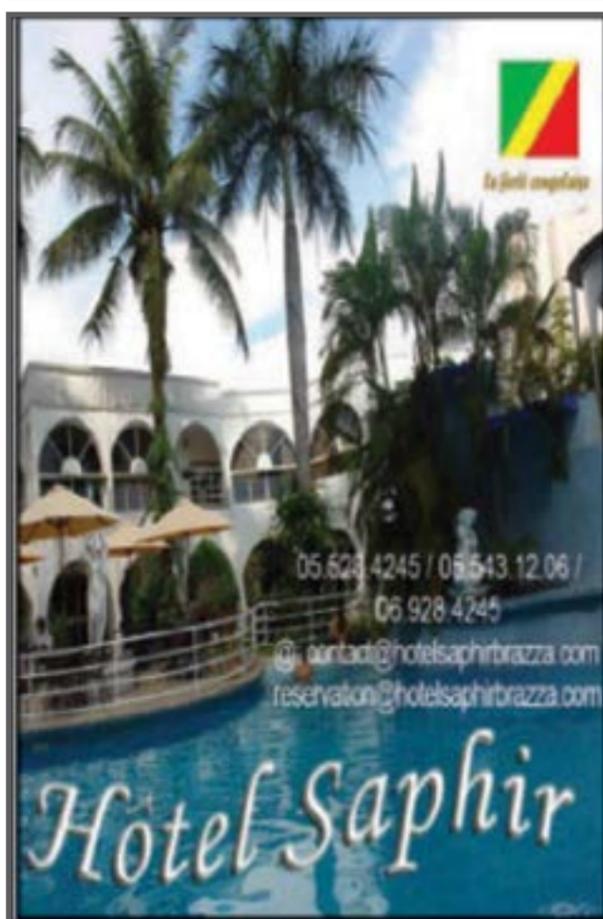
Le congrès prévu courant deuxième semestre 2025 et des sanctions massives !

Le congrès sera consacré, entre autres, à l'impératif du rassemblement de tous les militants, la restructuration des structures intermédiaires et de base du parti.  (P.3)

Ministère de l'économie et des finances

Pour Jean-Baptiste Ondaye, le train du changement est lancé et les résultats attendus

 (P.4)



5^{ème} session de la C.n.t.r (Commission nationale de transparence)

Les gestionnaires des structures publiques appelés à un sursaut patriotique

 (P.7)

Vie des institutions constitutionnelles

Connaître la Commission nationale des droits de l'homme (C.n.d.h)

 (P.6)

Congo-Azerbaïdjan

Visite officielle du Président Denis Sassou-Nguesso à Bakou

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a effectué une visite officielle de trois jours, du 3 au 5 avril 2024, à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan, au cours de laquelle il a eu un entretien en tête-à-tête avec le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev. A la tête d'une grande délégation comprenant des membres du gouvernement, de son cabinet et des directeurs généraux, le Président Denis Sassou-Nguesso et son hôte ont supervisé la signature des accords bilatéraux sur la coopération dans le domaine de l'environnement et d'assistance technique pour la modernisation de la Coraf (Congolaise de raffinage) et de formation dans les métiers du pétrole et de gaz entre la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo) et la Socar, la Société nationale des pétroles d'Azerbaïdjan.

Visite réussie et mission accomplie. C'est ce qu'on peut dire de la visite officielle effectuée par le Président Denis Sassou-Nguesso à Bakou. A son arrivée dans la capitale azerbaïdjanaise, le mercredi 3 avril, après son accueil à l'Aéroport international Idar où il a été accueilli par le Premier vice premier ministre, Yagoub Eyyubov, il a procédé au dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe de Heydar Aliyev, ancien Président de la République et leader national d'Azerbaïdjan, et sur l'Allée des martyrs.

Selon l'Agence de presse nationale d'Azerbaïdjan, «la cérémonie d'accueil officiel du Président de la République du Congo, Denis Sassou-Ngues-



La séance de travail entre les deux parties.

so, venu en visite officielle en République d'Azerbaïdjan, s'est tenue jeudi 4 mars. Un détachement d'honneur était aligné en l'honneur du Président congolais sur la place où flottaient les drapeaux na-

tionaux des deux pays». Autre moment fort de cette visite, la première d'un Chef d'Etat congolais dans cette République du Caucase, à la frontière entre l'Europe et l'Asie, qui fit partie de



Après la revue des troupes.

l'ex-Union soviétique entre 1920 et 1991, est la cérémonie de signature des documents entre l'Azerbaïdjan et le Congo. Les deux Chefs d'Etat ont signé la «Déclaration sur la coopération entre la République d'Azerbaïdjan et la République du Congo». Trois accords ont été ensuite signés:

- un protocole d'intention sur la coopération dans le domaine de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et des changements climatiques entre Moukhtar Babaïev, ministre azerbaïdjanais de l'écologie et des ressources naturelles, et Mme Arlette

Soudan-Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo;

- un mémorandum d'accord sur la formation signé par Maixent Raoul Ominga, directeur général de la S.n.p.c, et Rövchen Nadjaf, président de la Société nationale des pétroles d'Azerbaïdjan;
- et un accord sur les conditions d'amélioration et d'élargissement de la Coraf par les deux.

Dans l'après-midi, les Présidents Ilham Aliyev et Denis Sassou-Nguesso ont eu un entretien en tête-à-tête. Et dans la soirée, le Président azerbaïdjanais a offert un

déjeuner officiel en l'honneur de son hôte et de sa délégation. «Cette visite, qui a posé un jalon prometteur dans la construction de notre avenir commun, avait pour but de concrétiser notre ambition de développer des relations de coopération multiformes, solides, durables et exemplaires», a déclaré le Président congolais, après son entrevue avec son homologue azerbaïdjanais.

Le choix de l'Azerbaïdjan pour cette visite ne tient pas du hasard. Bakou, sa capitale, abrite, du 11 au 22 novembre 2024, la 29ème conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 29). Le pays a une économie qui dépend fortement des exportations de pétrole et de gaz, et qui a connu une croissance de l'ordre de 34,5% en 2006, 29,3% en 2007 et 5,6% en 2021, selon la Banque mondiale, alors que sa dette publique, en 2023, ne représentait que 10% du P.i.b. Le Congo entend s'inspirer de son expérience et développer une coopération multiforme, pour son développement. «Pour ce qui est de l'agriculture, nous avons identifié ce secteur comme un axe prioritaire et essentiel de notre coopération. Nous avons discuté des immenses opportunités de partenariat, notamment dans le secteur agricole où notre potentiel est énorme mais insuffisamment exploité», a confié le Président congolais.

Urbain NZABANI

Congo – Azerbaïdjan

Maixent Raoul Ominga signe deux accords pour le compte de la S.n.p.c

La visite officielle du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, du 3 au 5 avril 2024, à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan, est bénéfique pour le Groupe S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo), avec la signature, par son directeur général, Maixent Raoul Ominga, de deux accords avec la Socar, la Société nationale des pétroles d'Azerbaïdjan, sur le plan de la formation de ses agents dans le domaine du pétrole et sur les conditions d'amélioration et d'élargissement de la Coraf (Congolaise de raffinage).

La coopération entre le Congo et l'Azerbaïdjan va probablement connaître très rapidement son envol rapide dans le domaine du pétrole, grâce aux accords signés par le directeur général de la S.n.p.c, Maixent Raoul Ominga, et le président de la Société nationale des pétroles d'Azerbaïdjan, Rövchan Nadjaf. Et pour cause, l'Azerbaïdjan est un exportateur important de pétrole et de gaz. Selon l'Agence de presse nationale d'Azerbaïdjan, son quota de production quotidienne attribué par l'Opep (Organisation

des pays exportateurs de pétrole) pour 2024 est égal à 551.000 barils par jour. Il était de 684.000 barils jusqu'à fin 2023, pour un pays qui a le potentiel de produire jusqu'à un million de barils par jour.

Le premier document signé par Maixent Raoul Ominga et Rövchen Nadjaf est un mémorandum d'accord sur la formation des agents de la S.n.p.c. Le deuxième accord porte sur les conditions d'amélioration et d'élargissement de la Coraf, l'unique raffinerie de pétrole dont dispose le Congo et dont la capacité de production doit



La signature des accords.

être portée au niveau de la demande du marché intérieur en produits raffinés.

«La rencontre avec mon homologue Rövchen Nadjaf est couronnée de succès. Sous le très-haut patronage de leurs excellences, les Présidents Denis Sassou-Nguesso et Ilham Aliyev, plusieurs accords ont été signés entre le

Groupe S.n.p.c et la «State oil company of the Republic of Azerbaijan» (Socar) à Bakou aujourd'hui. Concrètement, les N.o.c collaboreront, afin de fortifier les formations de leurs agents et de consolider les conditions d'expansion de la Congolaise de raffinage (Coraf). Le renforcement de nos relations démontre les

liens de confiance, pour une coopération Sud-Sud intensifiée», a réagi le D.g Ominga après la signature des accords.

Cette coopération s'est concrétisée dans une perspective prometteuse pour la société congolaise: «Une avancée significative pour nos relations démontre les

journal Jeune Afrique a publié le classement des 500 premières entreprises africaines en termes de chiffres d'affaires. Je suis ravi que, pour la première fois, le Groupe S.n.p.c ainsi que sa filiale, Congolaise de raffinage (Coraf), figurent dans ce classement. Cette reconnaissance témoigne de l'efficacité de nos efforts. Nous consolidons nos activités par le biais de notre stratégie «Performance 2025». Je tiens à remercier chaleureusement nos collaborateurs et partenaires, pour leur contribution précieuse. Continuons sur cette lancée».

«Le Groupe S.n.p.c est un acteur majeur de la République du Congo sur le continent. La Société nationale des pétroles du Congo se hisse au 103ème rang des entreprises du continent africain en termes de chiffres d'affaires. Ce classement, publié par Jeune Afrique, intègre également la Congolaise de raffinage (Coraf), qui se positionne à la 421ème place! En tant que 17ème entreprise du secteur énergétique sur le continent, la S.n.p.c représente, pour la première fois, la République du Congo dans ce classement continental. Continuons à redoubler d'efforts pour porter l'énergie de notre pays à travers la région», précise le D.g de la S.n.p.c.

Urbain NZABANI

Quatrième session ordinaire du conseil national de l'U.pa.d.s

Le congrès prévu courant deuxième semestre 2025 et des sanctions massives !

Le Conseil national de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale) a tenu sa quatrième session ordinaire du 5 au 7 avril 2024, au siège du parti au Quartier Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville. Sur 388 membres attendus, 256 étaient présents alors qu'il y a eu 35 excusés et d'autres absents. Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient patronnées par le premier secrétaire, Pascal Tsaty-Mabiala, chef de l'opposition politique, alors que Jean-Patrick Eméry Kihoussa, président de la Coordination départementale U. pa.d.s de Brazzaville, a prononcé le mot d'accueil. Cette session s'est achevée sur la décision de tenir le prochain congrès du parti courant deuxième trimestre 2025 et des sanctions massives de suspension de certains camarades jusqu'au prochain congrès, d'autres pour six mois et d'autres encore ont écopé des blâmes et des avertissements.

Dans son discours d'ouverture des travaux, Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire du parti et président du conseil national a d'abord fait observer «une minute de silence en mémoire des dirigeants émérites du parti qui nous ont quittés». Après un regard sur l'actualité africaine marquée l'élection du nouveau Président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, issu de l'opposition, Pascal Tsaty-Mabiala s'est interrogé, concernant la situation politique nationale, «sur l'incapacité du pouvoir à répondre aux préoccupations des Congolais, relatives aux questions des premières nécessités notamment l'eau, l'électricité, les soins de santé et l'éducation de qualité». S'agissant de la vie du parti, le premier secrétaire «l'a comparé à la vie humaine qui naît, grandit et peut aussi disparaître si la vision n'est pas prospective». A l'ordre du jour de cette session, il y avait quinze points.



Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'U.pa.d.s.

Le Conseil national a apprécié le travail du secrétariat national et s'est approprié les conclusions qui se résument aux préoccupations suivantes: «le fonctionnement et l'animation des structures intermédiaires et de base du parti; la poursuite et les résultats de la campagne d'adhésion et d'enrôlement au parti; la relance du feuillet du parti, afin de faciliter la communica-

tion au niveau des organes intermédiaires et de base; les relations de l'U.pa.d.s avec les autres parti de l'opposition; la politique extérieure de l'U.pa.d.s avec les autres formations politiques au niveau international, notamment avec le Cojep; l'adhésion de l'U.pa.d.s à l'Alliance progressiste, le Cojep». Concernant le congrès, «une tendance s'est prononcée

pour la tenue du congrès en 2025», après entre autres, l'impératif du rassemblement de tous les militants, la restructuration des structures intermédiaires et de base du parti; le budget prévisionnel et le financement du congrès du parti et la tenue des congrès départementaux. Une commission préparatoire du congrès sera mise en place. Le Conseil national a réagi de manière vigoureuse les camarades considérés comme des dissidents. Ils ont été sanctionnés «pour faute grave et récidive». Ainsi, Noël Diambou; Bienvenu Victor Dzamba; Norbert Fikou; Jean Louvosso et tant d'autres qui ont coprésidé l'assemblée générale constitutive de la Task force «Esprit U.pa.d.s», le 6 janvier 2024, à Pointe-Noire, «un courant politique ad'hoc prétendument interne au parti», ont été suspendus du parti, jusqu'au prochain congrès. Ils sont au total quinze. Trois camarades (Kouwaba Moulangou, Ngounda Bissombolo et Jules Patassé Nkayes) ont été suspendus du parti pour six mois. Douze autres ont écopé de blâmes et d'avertissements.

Dans son discours de clôture, Pascal Tsaty-Mabiala a apprécié le travail abattu par le conseil national, avant de leur souhaiter un bon retour dans les localités respectives. Il faut indiquer que la session s'est déroulée sous haute sécurité des forces de police.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Editorial

Elle a fait l'événement!

Une grande majorité de l'opinion a pris fait et cause, pour le député Aimé Hydevert Mouagni, à voir les réactions et les commentaires dans les réseaux sociaux. «Il n'a dit que la vérité que tout le monde connaît, pourquoi on doit l'arrêter?». C'est en substance la réaction de ceux qui ne comprennent pas pourquoi il a été arrêté. Aimé Hydevert Mouagni n'a fait que dire haut ce que tout le monde pense tout bas, avance-t-on. Raison pour laquelle l'intervention de la députée d'opposition, Claudine Munari, lors de la plénière consacrée à la levée de l'immunité parlementaire de son collègue, le mercredi 3 avril, a fait événement. «Je ne vois pas, dans ce qui est dit dans ces audios, motif à lever l'immunité parlementaire du député. Je ne vois pas dans ce qui est dit dans ces audios, matière à débat. Qui d'entre nous ne peut pas parler d'insécurité dans notre ville, dans nos villes d'ailleurs, même dans les campagnes? Je suis députée de Mouyondzi, j'en sais quelque chose. Il a donné son sentiment à un ami, sur sa lecture de la situation actuelle du pays...», a-t-elle déclaré. Et c'est ce que dans l'opinion, la majorité des Congolais veulent entendre.

C'est sûr qu'émanant d'un citoyen lambda, ces audios, comme beaucoup d'autres qui circulent d'ailleurs et qui sont très critiques à l'égard du pouvoir, n'auraient pas déclenché une telle procédure judiciaire. Pour comprendre cette procédure, il faut prendre en compte le statut de l'auteur qui est non seulement député de la majorité, mais également membre de la Commission défense et sécurité de l'assemblée nationale, donc détenteur d'informations sensibles sur la gouvernance du pays en matière de sécurité.

Si un pouvoir commence à laisser, et l'honorable Munari le sait pour avoir été aux affaires, ses acteurs se délier librement de leur obligation de réserve, il court à sa chute. C'est cela qui est en jeu. Quand on a fait le choix d'être un acteur politique du pouvoir, on jouit, il est vrai, des avantages et autres faveurs du pouvoir, en retour, il faut savoir se garder de tout comportement de traîtrise. Un pouvoir le punit toujours fort, de manière souvent exagérée, pour donner un signal fort aux autres. C'est ce qui est arrivé à beaucoup d'acteurs, aujourd'hui en prison ou à l'opposition. A tort ou à raison, là n'est pas le sujet. Il faut seulement le savoir. Tous les pouvoirs se comportent de la manière, il n'y a que les doses qui changent. Gaston Mambouana, président de la Cour suprême (1996-1997), tomba en disgrâce, pour sa prise de position en faveur du dialogue, pendant la crise politique qui secouait le pays à ce moment-là, sous le Président Pascal Lissouba.

Il y a lieu tout de même de féliciter Claudine Munari pour le courage de sa position qui a fait événement et qui donne un sens à la démocratie congolaise. Dans cette affaire, l'unique voix contre est celle d'une femme. Il paraît que ce sont les hommes qui sont les plus courageux en politique. Bref, passons! Quand on n'est pas d'accord, on peut le dire, dans le respect des autorités, des lois et règlements de la République. C'est possible, car c'est la démocratie. Beaucoup de députés se sont indignés de l'arrestation de leur collègue. Et pourtant dans la salle, ils n'ont pipé mot et ont voté la levée de l'immunité de leur collègue. Histoire de sauvegarder leurs positions. L'affaire est passée comme lettre à la poste. C'est tout le problème de ceux qui arrivent en politique pour des raisons de position sociale. Ils sont souvent contraints à l'hypocrisie. Or, l'hypocrisie n'est pas une vertu, même si en politique, elle permet de naviguer au gré de ses intérêts. En politique, il faut toujours chercher à connaître les choses dans le fond, déterminer sa position, l'affirmer et l'assumer.

Oui, on pouvait laisser libre ce député, en considérant la liberté d'expression. Mais, un pouvoir tatillon sur ses conditions de survie ne peut laisser s'installer une telle liberté parmi ses acteurs. Surtout que, démocratiquement parlant, les fautes sont là, dès lors que les audios sont tombés sur la place publique: diffamation (par l'atteinte à la vie privée de certaines personnalités citées); propagation de nouvelles de nature à saper la confiance des populations en leurs dirigeants.

L'HORIZON AFRICAIN

Primature

Décès du conseiller Jean-Louis Nkoua



Ancien enseignant de cardiologie à la I.n.s.s.a (Institut national des sciences de la santé) devenue Faculté des sciences de la santé, le Prof Jean-Louis Nkoua, conseiller chef de Département santé, population et nutrition au cabinet du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, est décédé dans la nuit du jeudi 4 mars 2024, à Paris (France) des suites de maladie. Président du Comité de direction du Centre national de référence de la drépanocytose Antoinette Sassou-Nguesso, situé au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) à Brazzaville, il a été aussi conseiller à la santé et l'action humanitaire du Premier ministre Clément Mouamba (2016-2021).

Presse

Décès de Marcel Mallet Ombamba et de Franck François Ndouniama



Marcel Mallet Ombamba.



Franck François Ndouniama.

Ancien haut-conseiller (membre du Conseil supérieur de la liberté de communication), journaliste de renom à la Voix de la Révolution Congolaise, devenue Radio-Congo, reporter attiré à la Présidence de la République couvrant les activités du Président Marien Ngouabi (1969-1977), le journaliste Marcel Mallet Ombamba (Mao) est décédé le 31 mars 2024, à Brazzaville, à l'âge de 80 ans.

La presse congolaise est aussi frappée par la disparition, vendredi 5 avril 2023, en France, du journaliste Franck François Ndouniama, ancien directeur général de Radio-Congo et ancien reporter à la presse présidentielle. La rédaction de L'Horizon Africain présente ses condoléances à leurs familles biologiques respectives.

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication

Le Groupe Canal+ fait état de l'évolution de ses programmes

Une délégation du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), conduite par le haut-conseiller Joachim Mbanza, président de la Commission administrative et juridique, a échangé, vendredi 5 avril 2024, à l'Hôtel Olympic palace, à Brazzaville, avec une délégation du groupe Canal+ conduite par son directeur Afrique, Jean-Christophe Ramos. Il s'est agi, pour les représentants de Canal+, de présenter l'évolution de la grille des programmes des chaînes Canal+ et obtenir l'assentiment du régulateur. La question du piratage sur Internet des programmes du bouquet Canal+ était aussi au menu de cette rencontre.

Après un huis clos d'environ une heure et demi, la rencontre entre la délégation du C.s.l.c, qui comprenait le haut-conseiller Dominique Asie, le secrétaire général Théophraste Mieté-Likibi et Joseph Bahoua, conseiller spécial du président du C.s.l.c, et la délégation du groupe Canal+ composée de Mme Nathalie Folloroux, directrice des programmes et Jean-Pierre Bassem, directeur général de Canal+ Congo, Jean-Christophe Ramos s'est disposé aux questions de la presse. «*Nous sommes venus présenter les axes de développement de notre société ici au Congo et répondre aux exigences du régulateur à notre égard. Il est important que les programmes que nous présentons doivent être acceptés culturellement par notre public africain. La question des L.g.b.t par exemple ne correspond pas à la majorité des pays africains. Il s'agit de présenter des programmes africains pour les*



Pendant la séance de travail.

Africains. On est en train de travailler avec le conseil, pour que les images non adaptées ne soient pas diffusées dans les chaînes africaines», a-t-il déclaré. «Nous avons aussi évoqué les questions de piratage qui font du mal à nous et à l'industrie audiovisuelle congolaise. Les activités de piratage ne rapportent rien au Trésor public congolais. Ces questions préoccupent à la fois le régulateur et nous. C'est donc toujours utile d'échanger sur ces questions», a-t-il poursuivi.

Il faut dire que le public africain des programmes Canal+ s'était indigné, il y a quelques mois, de voir que les programmes de ce groupe audiovisuel français de télévision payante comportaient des scènes d'homosexualité qui bousculent les habitudes culturelles africaines. En septembre 2023, le C.n.c (Conseil national de la communication), l'institution de régulation des médias du Cameroun, avait pris la décision de suspendre, «sans délai et jusqu'à nouvel avis»,

la diffusion de la chaîne «Canal+ Elles», en dénonçant des «programmes véhiculant des pratiques obscènes à tendance homosexuelle et portant atteinte aux lois et valeurs en vigueur dans le pays». Deux semaines après, tout était rentré dans l'ordre et la chaîne était autorisée à diffuser ses programmes.

Partant de là, le Groupe Canal+ a revu les programmes de ses six chaînes (Canal+ Première, Pop, Cinéma, Action, Elles et Family) en adaptant son éthique aux réalités culturelles africaines. Et Nathalie Folloroux a présenté à la délégation du C.s.l.c l'évolution des programmes des chaînes Canal+ destinées au continent africain et les principes éthiques qui les gouvernent dorénavant, en mettant un terme à toute tendance homosexuelle.

Le directeur Afrique du Groupe Canal+ a, par ailleurs, promis que sa société travaille pour équilibrer la production de ses programmes diffusés en Afrique de l'Ouest et ceux diffusés en Afrique centrale, comme l'a souhaité le C.s.l.c. A en croire Jean-Christophe Ramos, le groupe Canal+ opère, depuis plus de 30 ans, dans 25 pays africains, atteignant aujourd'hui 50 millions de familles.

Hervé EKIRONO

PROPOS D'ÉTAPE

Desastre ostinato

Chaque société connaît, quelques fois ou presque, des désastres. Cependant, lorsque le délitement de l'ensemble de convenances devient ostinato, c'est-à-dire, répété de manière obstinément immuable, lorsque ce délitement devient un invariant de la société, il n'y a pas lieu que de s'en inquiéter, de se lamenter, ni de continuer à gémir, mais de faire, d'aller à la Lumière de la Vérité, surtout de la Vérité politique.

L'eau de robinet, qui est une action de service public pour la santé des citoyens, est imbuvable; elle est toute sale et il suffit de voir comment les filtres changent de couleur ou sont chargés de boue en un rien de temps, pour s'en convaincre. Certains dignitaires au commandement des hommes ont installé, chez eux, plusieurs filtres pour espérer avoir une eau plus ou moins claire. Qu'en est-il alors des pauvres éphémères? Et cette eau qui coule des diverses fuites observées ici et là n'est-elle pas une marchandise, puisque traitée, même sommairement?

Il faut écouter la chorale des générateurs d'électricité dans les quartiers, pour les éphémères qui peuvent encore s'en procurer. Il faut voir la pale lueur des bougies que sont devenues nos ampoules, pour évaluer la catastrophe énergétique domestique du pays.

Dans un coin de la capitale, des ouvriers bouchent au mieux-mieux les cratères qui jonchent certaines grandes artères. Il se trouve que des chauffeurs de taxi et de bus, impatients et inciviques, perturbent ce travail et insultent les ouvriers. Ils se frayent des passages même sur la couche fraîche du goudron, se fauillent entre les engins et sont contents de ce qu'ils considèrent comme un exploit. Dans l'un des taxis, une maman s'en prend aux ouvriers, parce que, pour elle, ils retardent tout le monde, alors qu'elle, est très pressée.

Pendant que se forme ce mouvement brownien routier, les policiers d'un commissariat proche, à moins de cinq cent mètres, ne sont au courant de rien. C'est à se demander si les renseignements généraux existent encore, si les chefs de quartier et de bloc savent exactement quelles sont leurs fonctions. Dans leurs circonscriptions, il y a des crimes de rue, des vols par effraction et des cambriolages. Mais, personne ne voit rien. L'éclairage public est défaillant; des animaux sont élevés dans les rues; personne ne voit rien. Dans un quartier populaire, un récidiviste policier s'en prend à une femme enceinte qui s'évanouit et personne ne dit rien. Le céans est devenu «un grand corps malade». C'est ainsi qu'il est perçu par les éphémères qui y vivent. Et, pour le paraphraser, on peut affirmer que «l'on vit dans le même pays, sur le même sol, mais les fins de journée n'ont pas le même parfum». Nos actions se retournent contre nos semblables. «L'égalité est en travaux et y'a beaucoup trop de déviations. C'est une route sans issue; c'est ce qu'aujourd'hui, tout nous démontre. On va tout droit vers la défaite dans cette course contre la honte».

Mais, il y a une solution. Après les gémissements des éphémères, il y a l'espérance; leur espérance d'aller vers la Lumière. Il suffit, pour cela, que le maître des horloges, créateur de la lenteur supposée nécessaire, donne le coup d'accélérateur transformationnel que la société attend. Alors, le désastre ostinato se transformera en une belle symphonie des œuvres achevées, dans la marche continue vers la félicité.

Prométhée

Ministère de l'économie et des finances

Pour Jean-Baptiste Ondaye, le train du changement est lancé et les résultats attendus

Le ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a fait une communication pour donner aux cadres des directions générales, régies financières, établissements et services relevant de sa tutelle, des orientations relatives aux pratiques de bonne gestion, pour atteindre les objectifs budgétaires de cette année. Il a fait cette communication lors d'une rencontre, jeudi 4 avril 2024, dans la salle de conférence de son cabinet, à Brazzaville. Il a annoncé que l'enquête sur les opérations frauduleuses à la douane sera étendue à l'administration des impôts et domaines. Les directeurs généraux des régies financières et des établissements sous tutelle sont donc invités à cheminer vers la quête de meilleures performances dans la gouvernance économique et financière du pays.



Jean-Baptiste Ondaye.

Tout est parti du constat que de nombreuses déviations font, pour certaines, la une des réseaux sociaux, dont entre autres, les controverses suscitées par la mise en place d'une commission chargée de mettre en œuvre les recommandations de l'enquête sur les

opérations frauduleuses à la douane; les craintes liées au processus de nomination des responsables des services, à la suite de la publication des nouveaux organigrammes et les interpellations prononcées au niveau des impôts, pour lesquelles des sommes non recouvrées dans les caisses

de l'Etat sont estimées à plusieurs milliards de francs Cfa. Pour le ministre de l'économie et des finances, il faut relever le niveau de recouvrement des recettes de l'Etat. «Je pense qu'un objectif de 1.500 milliards de francs Cfa de recettes fiscales en 2024, dont 1.000 milliards de francs Cfa d'impôts et 500 milliards de francs Cfa de droits de

douane est réaliste. S'agissant de la dépense, j'estime que l'objectif essentiel est de baisser de 5% les dépenses de fonctionnement courant, par rapport aux prévisions budgétaires de l'année 2024», a-t-il déclaré.

Pour Jean-Baptiste Ondaye, sans préjudice à cet objectif, doit demeurer comme principe fondamental, le respect



Une vue des cadres du ministère des finances.

à la bonne date des engagements financiers de l'Etat, à savoir les salaires des fonctionnaires, les pensions de retraite, le service de la dette ainsi que les autres dépenses prioritaires dans le cadre du

P.n.d 2022-2026. Il a réaffirmé qu'avec force et vigueur, le train du changement est lancé, en conviant les cadres à prendre ce train qui se trouve

(Suite en page 5)

Congo – France

Pour une bonne visibilité des projets réalisés dans le cadre du C2d

Le Cos (Comité d'orientation et de suivi) du C2d (Contrat de désendettement et de développement), placé sous la tutelle du Ministère de l'économie et des finances, a tenu sa 7^{ème} réunion annuelle, jeudi 4 avril 2024, à Brazzaville, sous le co-patronage de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, et de Mme Claire Bodonyi, ambassadeur de France, avec la participation de deux membres du gouvernement, Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa Goma, ministre des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, et Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, du député maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, etc. Cette réunion a permis d'apprécier l'état d'avancement des projets mis en œuvre dans le cadre du C2d.

Mécanisme spécifique mis en place par le gouvernement français pour reconverter le remboursement de la dette publique de certains pays africains en financements de projets locaux, le C2d (Contrat de désendettement et de développement) a été lancé au Congo en septembre 2010, à la suite d'un accord avec la France, quand notre pays avait atteint le point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (P.p.t.e). C'était le premier C2d, d'un montant de 80 millions d'euros, couvrant la période 2010-2015. Le second contrat, d'un montant de 149 millions d'euros, fut signé le 10 décembre 2014, pour la période 2015-2019. Depuis, ce mécanisme a permis la mise en œuvre de projets touchant directement les populations, comme le Projet Lisungi, financé par deux partenaires, l'A.f.d (Agence française de dé-



Les membres du comité de désendettement et de développement à la fin de leur travaux.

veloppement) et la Banque mondiale, qui a permis à 50 mille personnes en situation de grande pauvreté de bénéficier de transferts monétaires. Le Projet Telema a appuyé environ 800 bénéficiaires à développer des activités génératrices de revenus, pour améliorer leurs conditions de vie. Le C2d a aussi réalisé le grand projet de voiries urbaines à Bacongo et Makélékélé, associées à la construction du canal Zanga-dia-ba-ngombé et au prolongement de la route de

La corniche, de la Case De Gaulle jusqu'à Makélékélé, à Brazzaville. Cette année 2024, les projets réalisés dans le cadre du C2d mettront l'accent, particulièrement, sur le renforcement de la politique de l'emploi, particulièrement l'insertion dans le monde du travail de plusieurs jeunes dans les secteurs porteurs. Cinq Cefa (Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage) ont été rénovés en lien avec les entreprises partenaires. Claire

Bodonyi s'est préoccupé des délais d'exécution des projets et de leur visibilité médiatique, afin qu'ils soient bien connus des populations bénéficiaires. «Il faut mettre l'accent sur l'importance de donner toute la visibilité qu'ils méritent à ces projets et surtout, à leurs bénéficiaires. Valorisons ces réalisations et l'action constructive de la coopération franco-congolaise. Je formule le vœu d'un plan de communication ambitieux sur les projets financés en C2D», a-t-elle déclaré. Pour sa part, le ministre Jean-Baptiste Ondaye a mis l'accent sur la régularité des réunions. «Nous avons l'impérieux devoir de garantir la régularité des réunions des organes de gouvernance du C2d, afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par les contrats d'origine. Le succès du C2d sera fonction non seulement de la disponibilité des allocations financières prévues, mais aussi et surtout de notre participation active et assidue à la gestion quotidienne des projets en cours. A cette double exigence, il conviendrait d'ajouter la célérité dans le paiement des arriérés échus et l'implémentation des recommandations du Cos», a-t-il fait savoir et il faut souhaiter qu'on n'en reste pas aux promesses.

Martin BALOUATA-MALEKA

(Suite de la page 4)

désormais sur les rails. Tout en soulignant que «nous avons une opportunité de changer qualitativement notre trajectoire de développement, notamment dans les domaines de l'économie et des finances publiques». Il a rappelé qu'aux mois de novembre et décembre 2022, il avait livré des communications qui avaient porté sur cinq orientations en vue de la fixation du chemin à emprunter. Ces communications s'appesantissaient sur l'obligation de performances et de résultats; la lutte contre les antivaleurs; la promotion de l'esprit d'équipe; l'élaboration d'une feuille de route des activités à mener et l'évaluation périodique des activités programmées. Ces orientations devaient permettre de relever les défis qui s'imposent, parmi lesquels il y a la mobilisation optimale des ressources financières, en vue du financement du P.n.d (Plan nationale de développement) 2022-2026 et du fonctionnement de l'Etat; l'accélération de la diversification de l'économie nationale et le programme conclu avec le F.m.i au titre de la facilité élargie de crédit

2022-2024. L'ensemble de défis demeure d'actualité, a-t-il insisté. Pour trouver des réponses adéquates en vue de relever ces défis, «nous nous sommes engagés dans une démarche participative vers plusieurs chantiers du changement. Ces chantiers se sont traduits par une intense activité en 2023 et ont permis d'élaborer les documents de planification stratégique du ministère, avec l'ambition de devenir le vecteur de la performance économique et financier à l'horizon 2026». Cette démarche a également permis de revisiter l'organisation des services et des structures sous tutelle du ministère, qui a abouti à la publication de treize nouveaux décrets relatifs aux organigrammes des services du Ministère de l'économie et des finances, a précisé Jean-Baptiste Ondaye. Notons que cette communication est intervenue après l'interpellation, par la justice, d'un directeur général relevant de ce ministère, celui des impôts, «pour faux et usage de faux et détournement de fonds publics». Ludovic Itoua a bénéficié d'une

mise en liberté provisoire, après avoir payé une caution de 18 millions de francs Cfa

et il a repris son service.

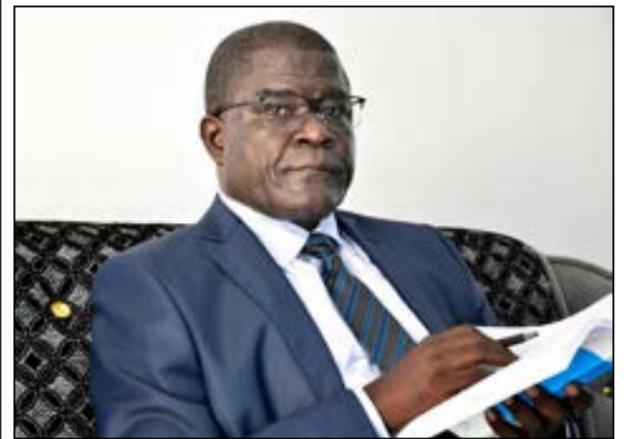
Martin BALOUATA-MALEKA



Justice

Ludovic Itoua en liberté provisoire, après avoir payé une caution de 18 millions

Ecroué à la Maison d'arrêt de Brazzaville, mardi 2 avril 2024, par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance, André Oko-Ngakala, pour «faux et usage de faux et détournement de fonds publics», Ludovic Itoua, le directeur général des impôts et des domaines, n'y aura passé que deux nuits. Ses proches et sa famille se sont mobilisés pour le tirer du trou, en payant la caution de 18 millions de francs Cfa. Ainsi, le parquet du Tribunal de grande instance de Brazzaville l'a remis en liberté provisoire, le jeudi 4 avril, avec interdiction de quitter le territoire national, alors que son passeport et ses pièces d'identité ont été confisqués.



Ludovic Itoua.

La mise en liberté provisoire existe dans le code congolais de procédure pénale. Quand elle est demandée par l'accusé ou l'inculpé, elle est subordonnée à l'obligation de fournir un cautionnement, pour garantir sa présence aux actes de la procédure d'instruction. C'est le principe dont a bénéficié Ludovic Itoua, grâce à la demande de mise en liberté provisoire introduite par ses conseils. Sauf qu'il y a lieu de remarquer que la procédure est allée très vite. Puisque l'intéressé a trouvé la liberté provisoire au troisième jour de sa détention préventive. En fournissant un cautionnement de 18 millions de francs Cfa, il donne aussi la preuve intrinsèque de sa culpabilité dans les faits qui lui sont reprochés. Reste à savoir si, placé en liberté provisoire, Ludovic Itoua peut reprendre son service à la tête de la Direction générale des impôts et des domaines. En principe, après le déclenchement de la procédure judiciaire contre lui, pour «faux et usage de faux et détournement de fonds publics», il aurait fait l'objet d'une note de suspension prise par sa tutelle, le ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye. On ne sait pas si une telle décision a été prise. Toujours est-il que ces affaires donnent lieu à des bras de fer entre clans au sein du pouvoir. Entre les soutiens de Ludovic Itoua, qui ont été prompts à payer une caution de 18 millions de francs Cfa pour sa liberté provisoire et la tutelle du directeur général des impôts et des domaines, la lecture de la situation n'est évidemment pas la même. Il y a ceux qui veulent que le directeur poursuivi reprenne son service et ceux qui s'y opposent, en s'appuyant sur les principes éthiques, déontologiques et même juridiques. Car, un haut fonctionnaire à qui il est reproché, par la justice de son pays et non par autrui, un détournement de fonds dans l'exercice de ses fonctions ne peut pas continuer à exercer tant qu'il n'est pas innocenté par la même justice. A moins de réduire la justice à une blague. Par ailleurs, il faut craindre qu'en reprenant le service, il ne puisse avoir la possibilité d'altérer les preuves qui militent contre lui, pour influencer en sa faveur la décision de la justice. Ensuite, au plan éthique et déontologique, comment comprendre qu'un cadre présumé auteur des faits de «faux et usage de faux et détournement de fonds publics», par la justice, puisse encore avoir de l'autorité morale devant ses subalternes? Politiquement parlant, ça ne reviendrait qu'à encourager les anti-valeurs contre lesquels le Président de la République a déclenché une grande bataille depuis près de deux décennies, bataille qui donne tellement peu de résultats que dans l'opinion on en doute. Il faut faire comme dans l'armée: autant il y a des sanctions judiciaires, il doit y avoir des sanctions administratives ou disciplinaires. En tout cas, pour sa propre grandeur d'esprit, l'intéressé devrait plutôt choisir de se battre en justice pour prouver son innocence. Il en sortira alors grandi et réhabilité au lieu de chercher à reprendre du service, dans les conditions où de sérieux soupçons pèsent sur lui, en dépit de ses compétences. Aux dernières nouvelles, on a appris que Ludovic Itoua a repris son service.

Urbain NZABANI

5^{ème} session de la C.n.t.r (Commission nationale de transparence)

Les gestionnaires des structures publiques appelés à un sursaut patriotique

Le président de la C.n.t.r (Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques), Joseph Mana-Fouafoua, a clos, jeudi 4 avril 2024, au cours d'une cérémonie à l'Hôtel Michael's, à Brazzaville, la 5^{ème} session ordinaire budgétaire de cet organe chargé de veiller à la bonne gestion des deniers publics. A l'issue des travaux qui ont duré dix jours, des rapports des missions d'enquête menées par la C.n.t.r en 2023, notamment à l'A.c.i (Agence congolaise de l'information), la C.r.f (Caisse de retraite des fonctionnaires) et au Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives, ont été rendus publics.

La bonne gouvernance de l'administration publique d'un pays est «un facteur clé» pour sa performance économique. C'est l'un des principes qui gouverne à l'action de la C.n.t.r. Selon le rapport de la mission d'enquête sur l'A.c.i, réalisé du 5 au 20 octobre 2023, il y a des dysfonctionnements dans la gestion de cette structure, dus au non-respect des textes réglementaires et à une mauvaise utilisation des ressources allouées.

Quant à l'enquête sur le Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives, elle a mis en évidence la caducité de sa loi organique, des faiblesses dans la mobilisation des ressources attendues ainsi que la mise en veilleuse du comité de gestion, depuis sa création.

La mission sur la C.r.f, réalisée du 11 septembre 2023 au 13 mars 2024, souligne l'incohérence entre les attributions actuelles de cette structure



Joseph Mana Fouafoua, président de la C.n.t.r.

et celle de la C.p.a.e (Caisse des pensions des agents de l'Etat) créée en 2015, pour la remplacer.

«Nous avons observé des réticences, des refus et une certaine frilosité à collaborer dans le cadre des missions de terrain de la C.n.t.r. Ce qui ralentit, de façon préjudiciable, l'exécution de notre plan d'action annuel. Ce qui est à regretter», a constaté le président de la C.n.t.r, Joseph Mana-Fouafoua, s'exprimant à la clôture de la session. Il

a exhorté les gestionnaires des structures publiques au ressaisissement et à un véritable sursaut patriotique, en ayant en mémoire que «c'est dans notre intérêt à tous d'améliorer la gestion de nos ressources, gage du développement de notre pays», a-t-il indiqué.

Poursuivons son propos, le président de la C.n.t.r a affirmé, «les dysfonctionnements récurrents constatés à l'occasion des missions d'enquête et d'information dans

les entités contrôlées tirent leur origine, en partie, dans la méconnaissance de la loi; dans l'absence de rigueur, de discipline et dans le manque d'éthique et d'intégrité de certaines actrices en responsabilité». Dans ce contexte, Joseph Mana-Fouafoua invite les membres de la C.n.t.r ainsi que les collaborateurs de cette institution, à ne pas baisser les bras.

Parmi les sujets discutés au cours de cette session ordinaire budgétaire, il y avait le projet de rapport annuel 2023, le projet de programme 2024 et la mise en place du plan stratégique 2024-2029, etc.

Signalons que cette session a adopté deux recommandations et trois résolutions. La C.n.t.r a recommandé au gouvernement de dissoudre la C.r.f, en mettant en œuvre la C.p.a.e et de mettre en place une nouvelle structure de type agence pour remplacer le Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives. A cela s'ajoutent trois résolutions dont celles sur «la poursuite de la mission d'enquête sur la mobilisation et la gestion des ressources de la C.r.f, en élargissant le champ d'action aux directions départementales et sur l'audit financier et comptable de l'A.c.i.»

Roland KOULOUNGOU

Ministère des hydrocarbures

Des contrats de partage de production avec trois sociétés pétrolières

Le ministre des hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua, a procédé, lundi 8 avril 2024, à Brazzaville, à la signature, avec trois sociétés d'exploration et de production pétrolière, des avenants de partage de production qui permettront de poursuivre les réformes enclenchées dans ce secteur, pour augmenter la production pétrolière et gazière nationale. La signature de ces avenants a été couronnée par l'installation du tout premier inspecteur des hydrocarbures, Timothée Moufouadzoumi, qui veillera, pour le compte du Congo, au regard de la législation en la matière.



Le ministre Bruno Jean-Richard Itoua (à droite) et les D.g

Les avenants relatifs aux contrats de partage de production ont été signés par le ministre Bruno Jean-Richard Itoua, d'abord avec le P.d.g de la société chinoise, Wing Wah, Xiao Liangping, ensuite avec le directeur général de la société italienne, Ammat, Missimiliano Mignacca, et, enfin, avec le P.d.g de la société Sarpd oil (Société africaine de recherche pétrolière et de distribution), Claude-Wilfrid Etoka, en ce qui concerne le permis dénommé Ngoki.

La société Wing Wah est en train de développer le projet de valorisation du gaz associé, réparti en trois phases: la première phase relative au lancement de la production officielle du gaz est prévue pour le mois d'août 2024; la deuxième phase liée à la commercialisation du gaz interviendra au mois de février 2025. Et la troisième phase consistant à accélérer le rythme de production et de commercialisation gazière interviendra au mois de décembre 2025, a expliqué son directeur général.

La société Ammat a, quant à elle, signé deux contrats de partage de production sur les permis Loango III et Nzassi III. Selon son directeur général, cette signature donne à son entreprise la possibilité de développer sa production pétrolière.

Claude-Wilfrid Etoka s'est réjoui de l'aboutissement d'une aventure qui avait débuté il y a un peu plus de dix ans et qui avance vers la réalisation de ce qui était autrefois un rêve. A l'ensemble des sociétés signataires, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a souhaité des «meilleures chances du maintien de la production, meilleures chances de préservation des outils industriels, mais aussi pourquoi pas des chances éventuelles d'augmentation de la production...», a-t-il fait savoir. C'est pour cette raison qu'il a procédé à la création, dans son cabinet, d'une inspection des hydrocarbures qui aura pour, entre autres, missions: le contrôle du respect des dispositions du code des hydrocarbures. Par exemple, contrôler la conformité des installations pétrolières, gazières, par rapport aux normes et à la réglementation en vigueur.

Joseph MWISSI NKIENI

Journée mondiale de la santé

Pratiquer le sport est un moyen efficace de préserver sa santé

La communauté internationale a célébré, dimanche 7 avril 2024, la journée mondiale de la santé, sous le thème, «Notre santé, nos droits». A Brazzaville, le Ministère de la santé et de la population et le bureau de l'O.m.s Congo ont saisi cette occasion pour organiser une marche sportive de santé qui est partie du Restaurant Mami-Wata, au centre-ville, jusqu'à la Case De Gaule, à Bacongo sur la corniche, avant de rejoindre le point de départ sur une distance de près de 5 km. L'évènement était sous la conduite du ministre Gilbert Mokoki et de Lucien Manga, représentant de l'O.m.s au Congo. Les deux personnalités ont recommandé la pratique du sport comme un moyen efficace de préserver la santé.



Les officiels et les marcheurs.

Au terme de la marche sportive, les différents responsables se sont exprimés sur l'intérêt du sport. Gilbert Mokoki a reconnu: «J'ai constaté qu'il y a eu une grande participation à cette marche sportive. J'ai découvert qu'il y a beaucoup de marcheurs qui ont déjà acquis l'habitude. C'est un exercice qui est très bon pour la santé. Le monde

a été enthousiaste. Les marcheurs n'ont pas décroché. J'ai été heureux de cette participation massive et effective. Ma participation a été motivée du fait que je suis à la tête du département ministériel de la santé, pour montrer l'exemple. Il ne suffit pas de prôner un concept, il faut le pratiquer», a confié Gilbert Mokoki, avant de donner des

conseils sur la pratique du sport qui «permet de se maintenir, au niveau de son corps physique, en bonne santé». A son tour, le Dr Onyango Adelheir, directrice de Cluster healthier populations ou l'amélioration de la santé des populations, au bureau régional de l'O.m.s Afrique, a rassuré que «la marche fait par-

tie de l'existence normale et le maintien de la santé. Pour cette journée mondiale de la santé, on rappelle que la santé est pour tous et dans toutes ses formes. La santé, ce n'est pas seulement celle qu'on va chercher à l'hôpital. La santé, c'est aussi celle qui consiste à entretenir son corps quotidiennement. On doit exercer

des choses qui aident à maintenir notre santé en bon état. La santé est un droit à garder et à maintenir. La santé, c'est pour nous tous, c'est également pour chacune et à chacun. Chaque personne doit prendre en mains sa santé». Signalons qu'à la veille de cette journée, le ministre de la santé a délivré un message dans lequel il a rappelé que

selon l'O.m.s, 400 millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels et 6% des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire basculent ou sombrent davantage dans l'extrême pauvreté, du fait des dépenses de santé.

Martin BALOUATA-MALEKA

Vie des institutions constitutionnelles

Connaître la Commission nationale des droits de l'homme (C.n.d.h)

La C.n.d.h (Commission nationale des droits de l'homme) a été instituée par la Constitution du 20 janvier 2002, remplacée par celle du 25 octobre 2015. Institution constitutionnelle donc, elle a pour vocation de suivre la mise en œuvre des mécanismes de l'exercice des droits et de la jouissance des libertés du citoyen. Pour cela, elle se fonde sur les dispositions de différents instruments de l'arsenal juridique aussi bien international, régional que sous-régional et national, qui tirent principalement leur force de la D.u.d.h (Déclaration universelle des droits de l'homme), ainsi que de différents pactes et autres conventions.

Ceux-ci se résument à deux agendas à savoir, l'Agenda 2030 des Nations unies pour les droits de l'homme et l'Agenda 2063 pour l'Afrique. C'est en cela que la C.n.d.h est le prolongement du Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme au niveau local, en assurant le suivi de la promotion et de la protection des droits du citoyen. La Loi n°5-2003 du 18 janvier 2003 a matérialisé l'entrée en activité effective de cette institution constitutionnelle.

La Constitution du 25 octobre 2015 a confirmé l'institution de la C.n.d.h, tandis que la loi n°30-2018 du 7 août 2018 qui porte organisation attributions et fonctionnement de l'institution a permis l'effectivité du démarrage du mandat en cours.

La composition de la C.n.d.h obéit à la représentation socio-politique de la Nation congolaise. La représentativité du genre et des entités



Saturnin Jean-Claude Ntari

vulnérables y est strictement observée. Les membres de la C.n.d.h sont désignés sous l'appellation de «commissaires». Ceux-ci sont issus des corps constitués nationaux et nommés par décret présidentiel. Leur nombre par mandature varie selon la nécessité et les exigences du contexte.

La C.n.d.h se dote d'un règlement intérieur et d'un plan

triennal, conformément à leur mandat. Ainsi, outre l'instance de direction de débats désignée circonstanciellement au cours de la session de l'assemblée plénière, la C.n.d.h dispose, dans l'intervalle de temps, des organes de travail permanents que sont:

- le bureau de l'institution, composé de cinq membres;
- les cinq sous-commissions spécialisées composées de

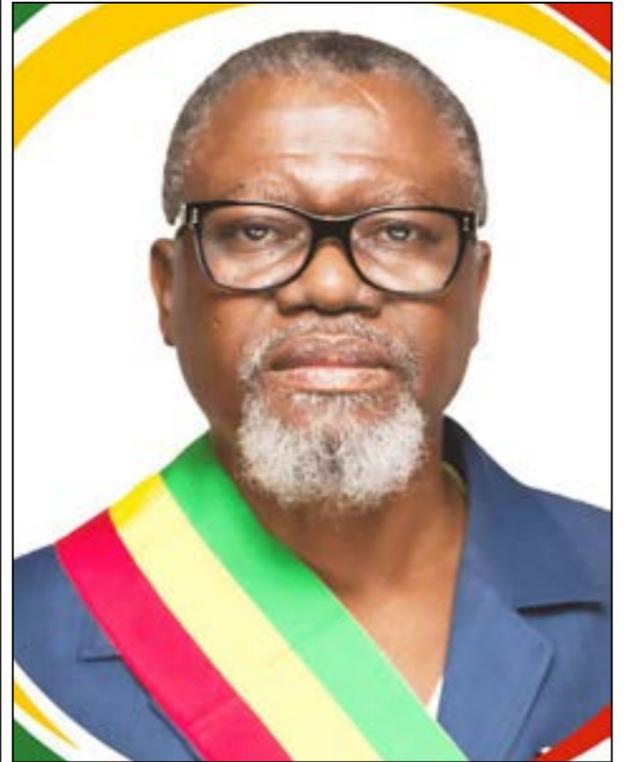
bureaux de trois membres. Les organes de travail non-permanents sont les commissions ad'hoc et la commission d'enquête qui se déploient dès que nécessaire. Actuellement, la C.n.d.h, qui compte soixante membres, est détentrice du statut B des I.n.d.h (Institutions nationales des droits de l'homme). Elle œuvre aux côtés du gouvernement de la République, partenaire de premier rang dont elle assure l'accompagnement dans son rôle d'appui à la démocratie. Elle s'emploie, au quotidien, à intensifier sa visibilité et son impact dans l'opinion publique, en vue d'accéder au statut A qui lui permettra de donner de la voix sur l'échiquier international, parce que membre du Rinadh (Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme) et d'autres instruments régionaux et sous-régionaux, tenue de soumettre ses rapports à l'ensemble des mécanismes de suivi des I.n.d.h.s. Pour son fonctionnement administratif, la C.n.d.h dispose d'un secrétariat administratif doté de plusieurs directions et services.

Saturnin Jean-Claude N'TARI
Deuxième Vice-Président de la CNDH

Justice

Le député Mouagni formellement inculpé et placé en détention

Après la levée de son immunité parlementaire, par l'assemblée nationale, mercredi 3 avril 2024, le député Aimé Hydevert Mouagni (53 ans), de profession informaticien et sociologue de formation, père de neuf enfants, qui était déjà en garde-à-vue dans les locaux de la C.i.d (Centrale d'intelligence et de documentation), à Brazzaville, a été formellement inculpé, le vendredi 5 avril, par le président de la Haute cour de justice, Henri Bouka. Celui-ci a délivré un mandat de dépôt contre lui, pour le placer en détention préventive, à la Maison d'arrêt, en attendant son procès.



Aimé Hydevert Mouagni.

Après l'affaire de ses audios diffusés dans les réseaux sociaux, le député Aimé Hydevert Mouagni a été poursuivi par le gouvernement, représenté par le Ministère public (parquet). Il est inculpé de «diffusion et propagation de nouvelles de nature à porter atteinte à la sécurité et à la défense nationales, à ébranler le moral des populations; de diffamation et de propagation de fausses nouvelles susceptibles de troubler la paix publique ou de nuire à l'intérêt national ou encore d'ébranler le moral de la Nation et, enfin, de détention illégale d'armes et de munitions de guerre».

Aimé Hydevert Mouagni est le deuxième député, mais le premier en présentiel, à être jugé par la Haute cour de justice, depuis l'institution de la nouvelle Constitution en 2015. Le premier est le député Ghislain Galibali qui fut condamné, par contumace, en mai 2022, à une peine de 30 ans de travaux forcés pour faux et usage de faux à propos de son diplôme d'ingénieur en développement qui lui avait permis d'être recruté au Fonds routier en 2018. Il était aussi condamné à payer, dans un délai de deux ans, «la somme de 101,3 millions de francs Cfa au Fonds routier, en termes de remboursement des salaires perçus». Comme on le sait, avant même son procès, il avait réussi à quitter le territoire national. Quand on imagine l'étendu du phénomène de faux diplômes dans le pays et l'usage de faux dans l'administration congolaise, il y a de quoi s'imaginer que des centaines de Congolais se retrouveraient derrière les barreaux pour dix ou trente ans.

Les trois griefs graves qui pèsent sur le député Aimé Hydevert Mouagni peuvent lui valoir plus de dix ans d'emprisonnement. C'est un terrible retournement de l'histoire pour celui qui ne jurait par autre que le Président de la République, même dans ses frasques politiques.

Urbain NZABANI

Université Marien Ngouabi

Amendement du programme de formation en informatique

Après l'ouverture de la filière informatique, en 2018, à l'Université Marien Ngouabi, une auto-évaluation sur la formation qui y est dispensée a été réalisée, dans la perspective de l'amélioration de cette filière. Cette auto-évaluation s'est faite dans le cadre du «renforcement de la licence informatique», un projet mené par le professeur Régis Babindamana, responsable du Parcours informatique à la Faculté des sciences et techniques, et financé par le Projet Ames (Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur), avec l'appui de l'A.f.d (Agence française de développement). Ce faisant, le prof Babindamana a présenté, jeudi 4 avril 2024, à l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville, l'évolution de ce projet, lors d'une table-ronde entre professeurs et chercheurs de l'Université Marien Ngouabi, fondée sur les défis de l'enseignement supérieur en République du Congo.

Le Projet de «renforcement de la licence informatique» a pour objectifs, entre autres, d'améliorer la qualité de la formation aussi bien des étudiants que des formateurs, développer des collaborations avec le monde professionnel et celui de la recherche, garantir et améliorer l'employabilité des diplômés. «Ce n'est pas la peine de continuer à former des diplômés si au final, ils se retrouvent sans emploi», a affirmé le prof Babindamana. La mise en place d'un programme de master est aussi prévue, car la filière informatique fonctionne avec la



Le professeur Régis Babindamana.

licence, pour l'instant. Ce projet a obtenu plusieurs résultats dont des réajuste-

ments du programme de formation, afin d'être au même diapason que le standard in-

ternational, l'organisation des formations des formateurs (en algorithmes, programmation, base de données), la signature des accords de partenariat dont certains sont en cours et la réalisation des micro-projets. Dans ce cadre, trois applications ont été développées dont un logiciel de gestion scolaire.

Plusieurs problèmes, néanmoins, gênent le bon fonctionnement de la filière informatique, notamment les difficultés liées à la disponibilité de l'électricité, à l'accès à l'Internet, aux connexions sans fil (Wifi), à l'entretien des équipements, etc. À ceci s'ajoutent le manque de réaction de certaines entreprises aux propositions de partenariat. «L'informatique, pilier du développement, doit être considérée, d'une façon particulière, dans notre pays», soutient le professeur Babindamana. En effet, l'économie numérique, qui est désormais notre réalité quotidienne dans le monde moderne, requiert la connaissance, par les citoyens, de l'outil infor-

matique et le développement de celui-ci dans le pays.

À noter que l'Ames, financé par l'A.f.d, est un projet mis en œuvre au bénéfice du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Il vise le financement compétitif des projets de recherche à l'Université Marien Ngouabi et la modernisation du système d'ensei-

gnement supérieur congolais. Dans le cadre de ce projet, il y aura «la construction d'un centre de modernisation et de valorisation des bio-ressources. Il sera construit dans l'enceinte même de l'Université Marien Ngouabi», a révélé un représentant de l'Ames.

Céleste Exaucé SINDOUSSOULOU

L'histoire et la métamorphose du Quartier Dahomey de Bacongo

L'arrondissement 2 Bacongo est la première agglomération fondée en 1884 par l'explorateur français d'origine italienne, Pierre Savorgnan de Brazza. Il est l'une de ces «Brazzavilles noires» dont parle l'ethnologue et sociologue français, Georges Balandier (1920-2016). Il est aussi l'un de ces villages peuplés indigènes de la grande ville de Brazzaville, ancienne capitale de la France Libre, le mouvement créé par Charles De Gaulle, pendant la Seconde guerre mondiale, pour la libération de la France de l'occupation nazie. C'est d'ailleurs grâce à l'intervention, en 1948, de l'Honorable Jean Félix-Tchicaya, alors député du Moyen-Congo à l'Assemblée constituante française, que Bacongo fut maintenu à son emplacement actuel.

D'après un document administratif, en 1889, Bacongo avait 350 habitants, dont les tékés sous la houlette du chef Mbama, et les premiers éléments koongos, sous la houlette du chef Ngoma Zembo, dont le nom fut donné au marché du Quartier Dahomey. Le premier marché de Bacongo, étant celui dit marché du Plateau. Ce n'est que plus tard que Bacongo aura son homogénéité ethnique (100% des Koongos originaires du Sud du Congo dont 99% des Koongos de l'actuel Département du Pool), opposée au caractère cosmopolite de Poto-Poto, Moundali et Ouenzé (autres quartiers peuplés de Brazzaville).

Bacongo est subdivisé en trois quartiers: Dahomey; Aviation et Bounsana-bua-Nkokéla alias «Quartier Saint Pierre Claver». Il est limité au Nord par l'Allée du Chaillu et le ruisseau de la Glacière, au Sud par le Quartier Mpissa, à l'Est par la corniche longeant le Fleuve Congo et par le ruisseau Makélékélé et au Sud-Ouest par l'actuel Avenue de l'O.u.a. Avant la Révolution des 13, 14 et 15 août 1963, les noms des rues de ces quartiers étaient de nature étrangère et rappelaient les grandes personnalités de l'histoire et de la littérature française.

Les habitants du Quartier Bounsana-bua-Nkokéla alias «Quartier Saint Pierre Claver» allaient puiser de l'eau dans les puits que l'on trouvait au bord du ruisseau Makélékélé, dont les méandres formaient des mares dans lesquelles les militaires Saras emmenaient paître et se désaltérer des troupeaux de bœufs et de vaches. D'où le nom de Zanga-dia-ba-ngombés (mare des bœufs et des vaches).

Dahomey, le quartier des beautés féminines

Le Quartier Dahomey, compris entre l'Avenue de Brazza, au Nord, la Rue des Trois Francs (ex-Guynemer), à l'Ouest, l'Avenue du Temple, au Sud et la corniche à l'Est, est ainsi appelé à cause de son peuplement d'origine non congolaise, en l'occurrence les pêcheurs dahoméens qui s'adonnaient à la pêche tout le long du Fleuve

Congo. C'est un quartier qui surplombe le Fleuve Congo et a, en son sein, un sous-quartier, Mbama, du nom d'un chef téké.

Dans le Quartier Dahomey, l'on trouve des sites historiques: la piste des caravanes; la Case de Gaulle (Résidence de l'ambassadeur de France); le Monument Savorgnan de Brazza. On y trouve aussi le commissariat de police, les bureaux du tribunal de Bacongo, la mairie de Bacongo, le marché «Ta Ngoma Zembo», les écoles Saint Joseph, salu-tiste et de la Case de Gaulle, le temple salutiste, l'ancienne église Notre-Dame du Rosaire, l'immeuble Paul Foundou, premier immeuble abritant la première ambassade de la République Populaire de Chine au Congo, le Centre de puériculture «Edouard Renard», etc.

Le Quartier Dahomey était le quartier des beautés féminines qui, rien que par leur élégance et leur démarche, faisaient rêver plus d'un Bacongolais (habitants de Bacongo). Ces beautés naturelles, qui ne se fardaient point avec des produits cosmétiques qui éclaircissent et détruisent malheureusement la peau, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, ne portaient pas de perruques. Elles étaient toujours fières d'exhiber leurs différents tresses: le tufi-ya-ntaba; les paras; les missombos.

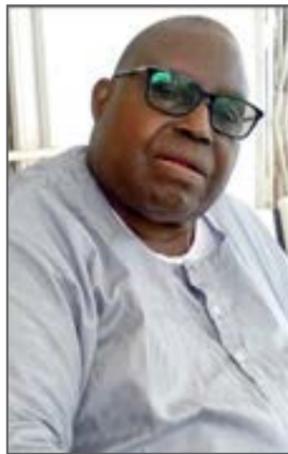
Quand elles allaient à une fête, elles se parfumaient à l'eau de toilette «Ploum Ploum» et se saupoudraient légèrement le visage, le cou et les aisselles, d'un peu de talc «Joli Soir». D'ailleurs, la beauté de trois d'entre elles, Louise Millet, Mélanie Soukanta et Yvonne Félix-Tchicaya conquiert les cœurs des artistes musiciens comme Côte Mountouari alias Cosmos, Pamela Mounka et Vicky Longomba de l'O.K Jazz qui les chantèrent dans les chansons restées célèbres: «Miyeli», «Camitina» et «Zonga Vonvon Mélanco-lie» (un boléro très langoureux).

Les hommes du Quartier Dahomey, employés ou chômeurs, ne prenaient jamais leur petit-déjeuner «européennisé» chez eux. Ils le prenaient dans

les cafés célèbres dudit quartier: Massengo Olivier; Mabondzo; Badédé; Malonga-ma-Mpandala, etc. Ces petits-déjeuners sobres, composés d'une tasse de thé ou de café au lait et d'une tartine beurrée, permettaient aux uns et aux autres d'une part, d'échanger des nouvelles, de raffermir leur solidarité, leur amitié voire leur fraternité ou de parler de la politique et ipso facto du matsouanisme, de l'avenir de leur progéniture, du sport, des artistes, de la pluie et du beau temps et, d'autre part, de s'informer de ce qu'ils avaient pu entendre chez leurs employeurs européens ou appris des «kalakas», c'est-à-dire les fonctionnaires et autres employés de bureau.

Le Quartier Dahomey était dirigé par trois grands et imposants chefs de quartier: Marius Samba; Eugène Kinouani et Kitengué, un mutéléla du Congo-Kinshasa, ramené à Brazzaville par les prêtres. Leurs sièges et domiciles respectifs se trouvaient respectivement dans les Rues Montaigne, Berthelot et Jeanne D'Arc. La case du chef Kitengué fut décrite par un enfant du Quartier Dahomey, l'écrivain Guy Menga, dans son roman, «La palabre stérile», en ces termes: «C'était un parallépipède strictement régulier, élevé en briques sèches et recouvert d'un toit en tôles ondulées. Quatre grands arbres, deux manguiers et deux safoutiers, assuraient son ombrage et sa protection contre les vents du Sud. Derrière la façade principale, s'étendait une cour immense qui abritait, dans le fond, un poulailler et s'ornait, vers le centre, de quelques bancs encadrant une table rudimentaire dont les pieds s'enfonçaient dans le sol. C'était sa cour de justice où, tout en caressant sa canne en bois sculpté et en machant des noix de kola, il réglait les palabres».

Les attributions des chefs de quartier étaient à la fois administratives et judiciaires: mise à jour des monographies de recensement; collecte de l'impôt de capitation; conciliation et règlements des litiges. Ces trois chefs, qui s'entendaient comme les cinq doigts de la main,



Par Dieudonné Antoine-Ganga.

travaillaient en symbiose. Ils connaissaient parfaitement le droit coutumier koongo. A en croire Maître Aloïse Moudileno Massengo, ancien garde des sceaux et ministre de la justice, ils étaient de grands et véritables juges de cassation.

D'autre part, ils possédaient, chacun, un verger et une caféière. Point égoïstes ou égocentriques, ils donnaient la priorité au bonheur de leurs administrés. Un exemple: pour que leurs administrés aient de l'eau potable, ils avaient exigé de l'administration coloniale, l'implantation des fontaines publiques. C'est ainsi que l'on eut, au Quartier Dahomey, les grandes fontaines Jeanne d'Arc et Balabala ainsi que de petites bornes-fontaines appelées «Lukutas».

Dans leurs tâches quotidiennes, ces chefs de quartiers étaient assistés par des agents dont les célèbres Mayela ku wa et Mayembo. Ce dernier était chargé de la gestion des fontaines: ouverture et fermeture des fontaines et des bornes fontaines et leur entretien. Sa devise était: «L'heure, c'est l'heure; après l'heure, ce n'est plus l'heure».

Tous les matins, à partir de 6h, avant que les agents du service d'hygiène ne passent, les trois chefs de quartier, accompagnés de leurs capitats et de quelques notables, passaient dans toutes les rues, pour se rendre compte de l'état de propreté des parcelles et des alentours. Car tout citoyen bacongolais et de surcroît «dahoméen» avait non seulement le devoir et l'obligation, avant de vaquer à ses occupations, de balayer sa concession et le côté adjacent de la rue. Celui qui, par mégarde, dérogeait à ce devoir ou à cette obligation, était condamné à payer une amende. Le sens aigu de leur civisme amenait les Bacongolais en général et les habitants du Quartier Dahomey en particulier, à ne ménager aucun effort pour rendre leurs quartiers et leurs parcelles on ne peut plus propres et sains.

Excepté les marmots, les

adolescents, les adultes et les vieux valides, les gens allaient souvent prendre le bain, pour certains au Fleuve Congo, dans les places indiquées: nsanga mvila, sukula bi bunda et nkelo batéké. L'on s'y baignait nu comme un ver de terre. C'est pourquoi d'autres coins étaient aménagés pour les femmes qui agrémentaient surtout les baignades de l'après-midi, par le bruit des ntumpas (tams-tams d'eau) dont elles seules avaient la maîtrise.

C'est au Quartier Dahomey que virent le jour: les ensembles dénommés «Mannequins», en 1937; «Jazz Bohème», en 1939; la «Jeunesse dahoméenne» et le «Libéria», en 1941, et, dans les années 1959 et 1960, l'Orchestre Cercul Jazz de Franklin Boukaka, le groupe folklorique «Kongo dia Lemba», les «Cheveux crépus», les «Mains blanches» et les Scholas populaires de l'Abbé Barthélémy Batantu. C'est toujours au Quartier Dahomey que furent fondées les équipes de football, Diables-Noirs, Sporting alias C.c Negro, ainsi que les équipes de mwana-foot, Reims, Dragon noir, Faucon noir, Olympique et Vêa club. Enfin, le Quartier Dahomey aura donné à la République beaucoup de cadres administratifs et politiques dont les Présidents Fulbert Youlou et Alphonse Massamba-Débat, les Premiers ministres André Milongo et Aloïse Moudileno-Massengo, un archevêque en la personne de Mgr Barthélémy Batantu, l'honorable député à l'Assemblée française, Jean Félix-Tchicaya, le premier procureur général Auguste Roch Ganzadi, des éminents écrivains comme Guy Menga, Ferdinand Mouangassa, etc, des artistes musiciens de renom: Massamba Lebel; Edouard Nganga (Edo); Célestin Nkouka (Célio); Franklin Boukaka; Miguel Samba, etc; des joueurs talentueux de football tels que Jean-Marie Loukoki (Kopa), Robert Doudi (Piantoni), Pierre-Claver Matoko (Servato), Pierre Diankoundila (Rippens), etc, des couturiers de renom tels que Molinard, Leblet et Sam Karois.

La métamorphose des temps modernes

Aujourd'hui, le Quartier Dahomey s'est beaucoup métamorphosé. Avec les nouveaux riches de surcroît millionnaires qui y achètent des maisons et des parcelles à tour de bras ou à vil prix ou encore à qui mieux-mieux et y construisent de nouveaux immeubles en majorité à étages, l'architecture desdits immeubles dont certains sont malheureuse-

ment des éléphants blancs, a presque effacé son histoire et sa physionomie. Les parcelles d'antan entourées de clôtures enchevêtrées de gaulettes, de bougainvilliers, d'hibiscus et de lantanas ont cédé la place aux murs en parpaings, hauts de deux ou trois mètres. L'on se croirait dans une ville du Maghreb ou du Moyen-Orient.

Les rues et les avenues y sont devenues sales avec des mares d'eau puante et encombrées d'épaves de voitures. Son parfum d'antan a cédé la place à une puanteur innommable. Les arbres de fer qui bordaient l'Avenue De Brazza, les baobabs qui longeaient la corniche et la palmeraie ont été abattus. C'est triste.

L'actuel Quartier Dahomey n'ayant plus son charme d'antan, a perdu son éclat. Il nous rappelle le village décrit par le Président Alphonse Massamba-Débat dans son poème «Mon Village»: «...L'on se groupait par faille et construisait son mbongui particulier et, dans la cour, on menait vie morne, chacun dans son palais repoussant la joie et aimant la misère.

Que fallait-il de plus? Que fallait-il de moins? L'homme dans un temps n'est-il pas synonyme de bête? Il veut fuir comme il peut, bien loin. A la recherche de la fausse paix, l'égoïsme. Et maintenant à voir ces villes nouvelles, fruit de l'orgueil, d'égoïsme et de vanité. A contempler leurs pauvres et tristes ruelles où coudoient des cases frustes, tout fait pitié».

Le Quartier Dahomey se meurt; il se métamorphose et continue à se muer. Il continue inéluctablement sa descente aux enfers. La misère y est galopante comme dans tout l'arrondissement de Bacongo. Les mœurs y connaissent un profond relâchement. A ce propos, un compatriote, Taata Ndwenga relève: «Ce relâchement est tel qu'aujourd'hui, l'oisiveté qui est, dans une certaine mesure, entretenue du fait de l'abandon ou d'un manque d'encadrement sérieux de la jeunesse congolaise par les instances étatiques, devient la règle et une des causes de perte de celle-ci. L'alcool, le sexe, la sape deviennent des centres d'intérêt d'une jeunesse qui est en perte de vitesse. D'une jeunesse congolaise qui, malgré elle, est aux abois par manque de repères et surtout d'orientation sociale, morale et spirituelle».

En tout cas, il y a lieu de plaindre tous ces jeunes à qui semblent s'appliquer les proverbes de la bible: «Donnez des liqueurs fortes à celui qui périt, et du vin à celui qui a l'amertume dans l'âme; qu'il boive et oublie la pauvreté et qu'il ne se souvienne plus de ses peines».

Ah! Si jeunesse savait, si jeunesse pouvait!

Dieudonné ANTOINE-GANGA

Ageco (Association des géographes du Congo)

Valoriser la profession de géographe, grâce à l'héritage d'Albert Matoumona-Ounga

La communauté des géographes de Brazzaville s'est retrouvée, vendredi 29 mars 2024, à la Galerie de Brazza, située au centre-ville, dans le troisième arrondissement Poto-Poto, à Brazzaville, sous le parrainage du ministre délégué à la décentralisation et au développement local, Juste-Désiré Mondélé, à l'initiative du Dr Antoine Mapangui, président de l'Ageco (Association des géographes du Congo). Étaient présentes les familles des géographes disparus, pour lesquels la communauté des géographes rendait hommage: le colonel Albert Matoumona-Ounga alias Matutu, qui fut directeur du Service de géographie de l'ex-A.p.n (Armée populaire nationale), les maîtres assistants Joseph Nguembo et Marcel Poundza. On notait aussi la présence des A.e.t (Anciens enfants de troupes) venus honorer la mémoire de leur «ancien», le colonel Albert Matoumona-Ounga qui fut un A.e.t.

La première édition des retrouvailles des géographes, organisée par l'Ageco, a eu son pesant d'or, au moment où des changements climatiques dus à l'abondance des précipitations, la montée des cours d'eau et des températures sont observés ces derniers temps dans la sous-région. Selon le ministre Juste-Désiré Mondélé, ces retrouvailles «s'invitent dans l'histoire des grands événements socio-professionnels, alors que le Congo et le monde sont secoués par les problèmes climatiques pour la résolution desquels il est important de mettre un accent particulier sur la profession de géographe». «Cette exaltation des meilleurs de nos géographes, parlant du colonel géographe, Albert Matoumona-Ounga, a permis aux



Pendant les travaux.

nouvelles générations de retenir, par exemple, qu'il a travaillé dans la recherche liée à la dégradation de la couche d'ozone et aux problèmes climatiques en émergence», a-t-il souligné. L'Ageco va publier les travaux de recherche du colonel Matoumona-Ounga, avec l'appui financier de la

famille qui, séance tenante, a fait un don d'un million trois cent mille francs Cfa à l'association. «Il est temps que l'humanité sache qu'il y a des hommes et des femmes qui sont formés pour trouver des solutions aux problèmes climatiques», a fait savoir le ministre délégué. «Vous ne resterez plus cachés ou

dans l'anonymat, le gouvernement vous accompagnera, afin que vous continuiez de servir l'humanité», a-t-il promis.

Parlant des illustres disparus, Juste Désiré Mondélé a déclaré «qu'il y a des personnalités, des hommes, des femmes qui, des années en arrière, ont réfléchi, ont parcouru le territoire, ont fait des travaux scientifiques qui n'ont pas peut-être été lus, parce que cachés au commun des mortels. Le temps est arrivé pour que ces illustres disparus soient honorés pour leurs efforts».

Son épouse, Mme Marina Henriquet Matoumona Mondélé, fille du géographe, a remercié les membres de l'Ageco et les A.e.t, pour l'honneur fait à son père et elle a souhaité la publication des travaux de recherche de l'illustre géographe qu'était son père.

La Prof Florence Ditengo, cheffe de parcours géographie à l'Université Marien Ngouabi, a annoncé l'organisation, par son département, des colloques sur la géographie, avec toutes ses branches. «Le Congo vit dans un espace qu'on appelle le Bassin du Congo et le Président de la République joue bien sa partition», a-t-elle déclaré.

Narcisse MAVOUNGOU

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Après mars, considéré comme le mois de martyrologie au Congo, nos amis communs, Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu, après le Monastère de la Bouenza où ils avaient été prier pour notre pays, ont voulu aller déposer, le 18 mars, une gerbe de fleurs sur la tombe du Président Marien Ngouabi, fondateur du Parti congolais du travail (P.c.t) et ancien Président de la République, mort assassiné le 18 mars 1977.

En arrivant au mausolée sur le fronton duquel est écrit, «Gloire Immortelle au Président Marien Ngouabi», et qui abrite la tombe du Président assassiné, ils n'ont pas pu y accéder, compte-tenu de son état lamentable. En effet, il affiche une laideur indescriptible et est d'une propreté douteuse. Les carreaux jadis incrustés dans les murs de la façade, sont soit défraîchis soit partis. Le foyer où se trouve le socle de la flamme ne fonctionne plus il y a belle lurette. A l'intérieur, le plafond est «pourri», à cause de l'humidité. Quand vous y êtes, vous avez des frissons, comme dans une maison hantée.

Pensifs et indignés, Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu, les larmes aux yeux, ont été sidérés. Ils se sont demandé pourquoi le Président Marien Ngouabi à qui l'on avait réservé des obsèques somptueuses nationales et ce dans une ostentation pompeuse, des oraisons funèbres aux envolées littéraires à la Bossuet, est voué à un oubli délibéré au point de laisser la saleté et la moisissure envahir son mausolée. Cynisme, indifférence ou simple négligence?

Nul n'est besoin de nous rappeler que les Congolais ne sont pas un peuple barbare. Ils vénèrent et respectent leurs morts, car ces derniers sont censés veiller en permanence sur eux. «Les morts sont des invisibles mais non absents», dixit Victor Hugo. Qui plus est, un peuple qui n'honore pas ses morts est un peuple pauvre et maudit.

Nous ne devons ménager aucun effort, pour que tes tombes ou mausolées soient de véritables lieux de repos pour nos défunts, non des dépotoirs ni des débarras, ni encore des lieux où les herbes, les matitis les envahissent. Oui, qu'ils soient des lieux propres où, comme l'affirme le rituel catholique, «nos défunts reposeront en paix dans leurs tombeaux jusqu'au jour où Dieu les réveillera pour qu'ils voient la clarté de sa face, la lumière sans déclin, pour les siècles des siècles». Comprenez que pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

Société civile

Pour une bonne sécurisation des terres coutumières des populations autochtones

À l'initiative de l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme), les organisations de la société civile ont tenu, samedi 30 mars 2024, au siège du Cercle d'appui à la gestion durable des forêts, à Brazzaville, une réunion pour analyser le projet de décret relatif à la loi n°5 du 25 février 2011, portant peuples autochtones, concernant la sécurisation des terres coutumières des populations autochtones. Sous la conduite de Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice par intérim de l'O.c.d.h et chargée du programme ressources naturelles et droits des communautés forestières, la réunion a abouti à des propositions qui permettront d'enrichir le projet de décret.



Les membres de la société civile à la fin de leur analyse du projet de décret.

Les membres de la société civile ont décelé plusieurs faiblesses pour régler la question de sécurisation des droits fonciers coutumiers des populations autochtones. Selon eux, ce projet de décret ne décrit pas la procédure de reconnaissance des terres foncières coutumières. Il présente beaucoup de manquements au regard de l'absence de clarté des termes. L'organe, qui doit reconnaître ces droits des peuples autochtones, n'est pas bien expri-

mé. De même, la question de la cartographie participative n'a pas été bien abordée. La cartographie participative décrit la carte des terres revendiquées par les autochtones. Pourtant, cette carte est élaborée avec la participation des concernés, c'est-à-dire les peuples autochtones. Là où ces populations mènent leurs différentes activités de subsistance constitue la base de reconnaissance de leurs terres. Ils ont fait des contributions

pour améliorer ce projet de texte juridique élaboré par le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. «L'une des propositions porte sur le fait que la procédure doit commencer avec la cartographie participative. Il faut que le décret décrive précisément comment cette cartographie va se faire. Toute la procédure de reconnaissance

doit être détaillée, avec les différentes étapes pour aller vers cette reconnaissance», a confié un participant, Maixent Agnimbat Emeka, administrateur général du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme.

«Les populations autochtones vivent souvent dans des zones assez reculées et dans des zones où se mènent des activités d'exploitation fo-

restière où il y a également des aires protégées. C'est pourquoi il est important, aujourd'hui, de regarder la question de la sécurisation des terres et des territoires autochtones de façon prioritaire, afin d'éviter les chevauchements entre les différents usages ou utilisations. La principale conclusion, nous tenons qu'on puisse bien clarifier la question de la commission interministérielle. Comment de façon pratique, cette commission va fonctionner, notamment la corrélation qui doit avoir lieu entre la commission nationale de reconnaissance des terres coutumières et la commission interministérielle, ainsi que la cohabitation entre les communautés locales et les populations autochtones. Le projet de décret doit mettre la lumière sur la cartographie participative qui est une étape assez cruciale dans le processus de délimitation, d'identifi-

cation et de sécurisation des terres autochtones. Il est urgent de prendre ce décret qui va réglementer et sécuriser les terres autochtones», a déclaré, pour sa part, Bernadin Yassine Ngoumba, point focal de l'Association pour la protection des écosystèmes tropicaux et le développement de la Sangha.

«Les résultats obtenus constituent aussi un plaidoyer que nous menons envers le gouvernement, portant sur l'élaboration d'un texte juridique qui porte sur la sécurisation du foncier rural consistant à protéger les droits fonciers coutumiers des populations autochtones. L'engagement était pris par le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, pour élaborer ce texte juridique, le décret. Après l'appréciation du projet de décret, nous avons abouti à des résultats pour établir une note de formulation de nos contributions, pour que celles-ci soient prises en compte. Il est question de renforcer ce dispositif juridique», a résumé Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo.

Martin BALOUATA-MALEKA

Littérature

Disparition de Maryse Condé, une grande voix reconnue de la littérature francophone

Journaliste, professeure de littérature et écrivaine française d'origine guadeloupéenne, Maryse Condé est décédée dans la nuit du lundi 1^{er} au mardi 2 avril 2024, dans la ville d'Apt, dans le Département du Vaucluse, en région Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), dans le Sud-Est de la France, à l'âge de 90 ans. «Maryse Condé s'est éteinte dans son sommeil, à l'Hôpital d'Apt, dans le Vaucluse», a indiqué son mari, Richard Philcox, à l'A.f.p (Agence France presse).

Née Marise Liliane Apolline Boucolon, le 11 février 1934, à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, Maryse Condé s'était fait connaître par son best-seller publié en 1985, un ouvrage en deux tomes, «Segou», sur l'Empire Bambara du 19^{ème} siècle, au Mali. Régulièrement citée comme prétendante au Prix Nobel de littérature, grande voix reconnue de la littérature francophone, elle a abordé, dans une trentaine de livres, l'histoire de l'Afrique et de sa diaspora, l'héritage de l'esclavage et la question des identités noires, après une vie de combat pour sa liberté et d'exploration des identités antillaises et noires. Elle a traité aussi des fictions. «J'ai toujours travaillé avec elle dans ses différentes maisons d'édition et j'étais profondément admiratif de son rayonnement, de son courage. Elle a donné l'envie à énormément

d'écrivains de se lancer et de combattre avec elle», a indiqué son éditeur, Laurent Laffont, à l'A.f.p. «La grande dame des lettres mondiales, Maryse Condé, tire sa révérence, nous léguant une œuvre portée par la quête d'un humanisme fondé sur les ramifications de nos identités et les fêlures de l'histoire», a écrit l'écrivain franco-congolais, Alain Mabanckou, sur sa page X. Pour avoir vécu dans plusieurs pays africains (Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée et Sénégal), Maryse Condé critiquait les limites du concept de «négritude» proposé par le Martiniquais Aimé Césaire et le Sénégalais Léopold Sédar Senghor. «Il n'y a, cependant, aucune raison d'être fier d'appartenir à telle ou telle race. Je remets en question le fait que la négritude perpétue la notion que tous les Noirs sont pareils.



Maryse Condé.

C'est une attitude totalement raciste héritée en fait des Blancs qui croient que tous les noirs se ressemblent», disait-elle dans un entretien avec la revue américaine Callaloo, en 1989. Elle a vécu aussi aux Etats-Unis où elle a enseigné. Ayant toujours eu le désir d'écrire, elle n'a pu s'y consacrer véritablement qu'à l'approche de la quarantaine. Avant cela, la fille de la classe moyenne de Guadeloupe qu'elle était, se décrivait comme une enfant gâtée par ses parents. A partir de son arrivée à Paris, en 1953, pour ses études, elle a traversé de nombreuses épreuves. La perte de sa mère, en 1956,

à qui elle n'a pas pu dire au revoir, le racisme, l'échec de son mariage avec le Guinéen Mamadou Condé, les conditions rudimentaires dans lesquelles elle a élevé ses quatre enfants l'ont marquée. Grâce à son nouveau compagnon rencontré au Sénégal, Richard Philcox, qui deviendra son mari et traducteur, elle réalise sa vocation, l'écriture, en quittant l'Afrique en 1970. Elle se lance aussi dans un doctorat de lettres à Paris, en soutenant sa thèse en 1976, sous le thème: «Stéréotype du Noir dans la littérature antillaise, Guadeloupe-Martinique».

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Musique

Samba Mascott, la star partie trop tôt, il y a trente-trois ans

Trente-trois ans se sont déjà écoulés depuis la mort de Joseph Samba-Mayanguila, dit Samba Mascott. Figure emblématique de la rumba congolaise, ancien sociétaire de l'Orchestre «Les Bantous de la Capitale» (1963-1991), il est né le 15 août 1941, à Loumou, dans le Département du Pool et décédé le 10 avril 1991, à Paris, en France, laissant une marque indélébile sur la musique congolaise. Tout au long de sa carrière musicale, Samba Mascott a composé des tubes à succès comme «Sammy na Cathy» et surtout «Marie Jeanne», une chanson dédiée au succès de la sélection nationale de football, les Diables-Rouges, qui avait remporté la Coupe d'Afrique des Nations en 1972. A l'occasion du 33^{ème} anniversaire de la mort de la star, une émission a été diffusée en sa mémoire, jeudi 11 avril 2024, à l'initiative de sa famille biologique, sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v. Une messe d'action de grâces a été célébrée, mardi 9 avril en la cathédrale Sacré-Coeur à Brazzaville à la demande de l'orchestre Bantou de la Capitale

Joseph Samba-Mayanguila a à peine passé 50 années de vie sur terre et cela a suffi pour laisser sa marque dans la musique congolaise. Le 10 avril 1991, le Congo, pays de la rumba, pleurait son départ. L'artiste musicien n'avait que 50 ans, quand il a été arraché à l'affection des siens. Son héritage et son influence continuent d'être présents aujourd'hui, à travers des enregistrements historiques et inoubliables. Tout comme la RD Congo a ses grands



Joseph Samba-Mayanguila alias Samba Mascotte.

chanteurs, le Congo doit une partie de son répertoire populaire musical à l'un de ses fils, Sammy Mascott. Par son talent, il a contribué à revitaliser la musique congolaise, aux côtés de ses compatriotes, des compositeurs comme Youlou Mabiala, Antoine Moundanda, Ange Linaud, Pierre Moutouari, Joséphine Bijou, etc. Samba Mascott débute sa carrière en 1961, dans l'Orchestre Jazz Rina. Il intègre, par la suite, l'Orchestre Novelty, créé par les frères

Poaty. Bien que ses performances y soient pour l'honneur, elles lui ouvrent les portes de sa carrière professionnelle dans le domaine de la musique. En 1964, il est engagé dans les «Bantous de la capitale». Ce qui lui donne beaucoup de visibilité. Au fil du temps, l'artiste musicien s'est imposé sur le plan national avec ses chansons légendaires, «Sammy na Cathy» et «Marie Jeanne», une chanson dédiée aux Diables-Rouges qui venaient de remporter leur première et unique Coupe d'Afrique des Nations, à Yaoundé, au Cameroun, en 1972. Le disque sera vendu à des millions d'exemplaires sur le continent. Avec sa consécration, à 31 ans, Samba Mascott devient l'artiste le mieux payé du Congo. En plus d'une voix impressionnante, son tempérament était célèbre dans le milieu culturel de son pays. C'est ce caractère qui lui a permis de dépasser les intérêts de l'industrie et de les af-

Journée mondiale du théâtre

Promouvoir le théâtre en milieu scolaire, pour une bonne formation des élèves

Une conférence a été tenue à l'I.f.c le 27 mars 2024, à l'occasion de la journée mondiale du théâtre, afin de révéler le rôle indispensable que peut jouer cet art dans la sphère pédagogique. Cette conférence a réuni Philippe Guyard, directeur de l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale française, Arsène Fortuné Bateza, comédien et metteur en scène de théâtre, Alphonse Mafoua, metteur en scène, acteur et sociétaire du Cfrad (Centre de formation et de recherche en art dramatique), Noëlle Ntsiéssié-Kibounou, administratrice du Festival Mantsima sur scène et Boris Moukala.



Le théâtre à l'école a beaucoup d'avantages pédagogiques.

Le théâtre reprend, de plus en plus, sa place sur les planchers de Brazzaville et Pointe-Noire. C'est un mode d'expression littéraire important dans la société, car il offre à la fois des moyens d'expression artistique, de communication et de divertissement. Philippe Guyard pense que cet art peut contribuer efficacement à l'épanouissement des élèves, en développant leurs facultés d'expression, intellectuelles et morales, la capacité à prendre la parole en public qui inclut le maniement du ton et du langage. «La pratique théâtrale au sein d'un établissement scolaire est un vecteur de modification et d'évolution des pratiques pédagogiques au profit de l'émancipation de l'élève», a-t-il affirmé.

Allant dans le même sens, Fortuné Batéza ajoute que le théâtre, canal de représentation des faits que nous vivons, aide les jeunes à donner du sens à leurs expériences et leur permet de mieux appréhender le monde contemporain.

Pour sa part, Alphonse Mafoua soutient que le théâtre est un moyen d'intégration dans une entité vivante. «Beaucoup d'élèves arrivent à l'école tristes et repartent chez eux dans ce même état, car ils souffrent de solitude. L'ambiance théâtrale introduite au sein de l'établissement scolaire permet à un enfant de se sentir en famille et de se sentir intégré dans un groupe composé de personnalités venant de religions, tribus et de régions différentes. Dès cet instant, il commence à se construire», confie-t-il.

Cette conférence était accompagnée de deux pièces de théâtre dont l'une était présentée par le Groupe scolaire Marie Gérard qui est le gagnant du Festhesco 2024, et l'autre, intitulée «Zéro du triangle», par un groupe venu de Pointe-Noire et tiré du quatrième triangle de Sony Labou Tansi.

Au-delà de l'aspect artistique, le théâtre est un puissant outil d'éducation. Il favorise le développement personnel et académique et prépare le terrain à la réussite des élèves, en cultivant des compétences essentielles à la vie personnelle et professionnelle. Les pratiquants et professionnels du théâtre doivent soumettre cette thématique aux autorités congolaises compétentes, pour le développement et la promotion de l'éducation nationale. Du reste, l'intégration du théâtre à l'école est une réalité dans plusieurs pays. Le Congo a déjà connu cette expérience. Il y a lieu de la reprendre et de la développer, pour le meilleur de l'école congolaise.

Céleste Exaucé SINDOUSSOULOU

fronter. Avec sa disparition en 1991, le Congo a perdu une voix. Samba Mascott a laissé un héritage qui a enrichi notre patrimoine culturel dans le domaine de la musique. Un

héritage qui continue encore aujourd'hui d'émerveiller les gens de sa génération.

Roland KOULOUNGOU

Livre

«L'art oratoire chez les Ambosi» du Prof Yvon Pierre Ndongo-Ibara

Professeur titulaire en linguistique et langue anglaise à l'Université Marien Nguabi, ancien vice-doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines, le Prof Yvon Pierre Ndongo-Ibara a publié, en septembre 2023, aux Editions Cheikh Anta Diop, à Dakar, au Sénégal, dans la Collection «Langues et littératures africaines», un ouvrage intitulé, «L'art oratoire chez les Ambosi». La présentation de ce livre d'un volume de 432 pages, préfacé par le Prof Théophile Obenga, dit Mwènè Nzalé, a eu lieu le samedi 30 mars 2024, au Grand Hôtel de Kintélé, dans la commune du même nom, au Nord de Brazzaville. C'était en présence de quelques membres du gouvernement, dont le ministre d'Etat Jean-Jacques Bouya, du gotha de la littérature congolaise, des universitaires et d'un parterre d'invités. La critique littéraire était assurée par le Prof Joseph Itoua, enseignant-chercheur à l'Université Marien Nguabi, spécialiste en histoire et civilisations africaines.

À travers son ouvrage, le Prof Ndongo-Ibara met en exergue les us et coutumes, la parlure, le style lié à la prise de parole en public chez les Ambosi; prise de parole fondée sur l'usage judicieux des proverbes, des adages, des fictions, des locutions, des codes sociolinguistiques, des aphorismes, des formules juridiques et religieuses, etc.

Selon l'auteur, «L'art oratoire chez les Ambosi» dégage comme idée principale, «la présentation des proverbes mbosi recueillis auprès des acteurs de la parole, traduits et commentés». Pour lui, ce livre n'est pas écrit dans une forme classique. Il se structure en trois chapitres:

- le premier chapitre porte sur la présentation sociolinguistique des Mbosi. Cette présentation s'appuie sur les grands cours d'eau qui arrosent l'espace occupé par ce peuple, réparti comme suit: les Mbosi de la rive droite de l'Alima (Ngayé, Ngilima, Mbosi olé encore appelés Angolatsongo à l'intérieur desquels on retrouve les Ondinga); Mbosi de la rive gauche (Mbosi eboyi, Mbosi de Mbodzi, de Tsambitso, d'Oba, de Bokouélé, de Boniala, etc.). A cela s'ajoutent les Mbosi des deux rives de la Rivière Koyo, essentiellement Koyo, en français Kouyou; les Mbosi des deux rives de la Rivière Likouala-Mossaka (Akoua, Ngaré, Mboko, Likwala, Likuba). Là, l'auteur a pris les Mbosi dans leur ensemble auxquels s'ajoutent aussi les Moye, les Bouegnè, etc;
- le deuxième chapitre traite de la présentation de la langue des Mbosi. En s'appuyant sur les travaux de Marcom Guthrie, le Pr Ndongo-Ibara renseigne que le mbosi, langue bantoue parlée dans la Cuvette congolaise, en République du Congo, est placé dans le groupe C20. Cette langue compte sept déclinaisons: mboko; akoua; ngaré; koyo; embosi; likwala; likuba;
- le troisième chapitre renseigne sur l'alphabet et les proverbes mbosi. Ce chapitre constitue le corpus de l'ouvrage. Il présente, par ordre alphabétique, quelques proverbes mbosi.



Le Prof Yvon Pierre Ndongo-Ibara.



Une vue de l'assistance pendant la conférence.

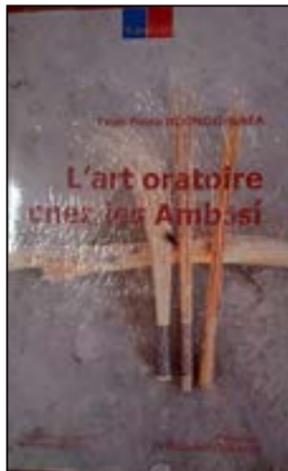
L'originalité de l'ouvrage réside dans ses apports auprès des locuteurs mbosi, de la communauté scientifique et de la valorisation des langues locales. Ce livre plonge les locuteurs mbosi dans les sources de leurs racines ancestrales, de leur culture, de leur univers où les proverbes véhiculent la sagesse, l'éducation, la vie, l'histoire; un univers qui participe à la construction de l'homme mbosi, de son identité et de sa personnalité.

A la communauté scientifique, ce livre s'inscrit dans une contribution à la connaissance des données culturelles africaines. Il contribue aux dispositions internationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des populations de la Cuvette congolaise. Il servira aux chercheurs qui entreprendront des recherches sur la connaissance des civilisations africaines et particulièrement du Congo.

Pour le Prof Joseph Itoua, «ce livre de littérature orale est avant tout un livre de civilisation, de savoir endogène une esquisse de l'iden-

tité mbosi à travers les proverbes. C'est aussi un livre qui s'inscrit dans le cadre du patrimoine culturel immatériel du Congo en général, et mbosi en particulier à conserver, sauvegarder et diffuser».

Le préfacier de l'ouvrage, le



La couverture du livre.

Prof Théophile Obenga, estime qu'à travers ce livre, son jeune collègue ajoute quelque chose de tout à fait nouveau et d'original. Il suggère que soit suivi l'exemple du Prof Ndongo-Ibara, afin de couvrir tous les départements du Congo, aire culturelle par aire culturelle, car la richesse est faite de diversité. «Une Nation, en prenant conscience de ses aires culturelles, devient de plus en plus forte», a-t-il souligné.

Remerciant tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette œuvre littéraire et les participants à cet événement dédicatoire, le Prof Yvon Pierre Ndongo-Ibara a indiqué que son livre a une vocation interculturelle. Il intéresse les juristes, anthropologues, sociologues, historiens, littéraires, linguistes, philosophes et tous les autres hommes et femmes de lettres, les religieux, les politologues, etc. Grand chercheur sur la langue mbosi qu'il contribue à fixer par écrit, le Prof Ndongo-Ibara est auteur de deux ouvrages lexicaux, le «dictionnaire embosi-english» (2012) et le «dictionnaire embosi-français» (2020).

Joseph MWISSI NKIENI

L'HORIZON AFRICAIN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76
E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
Site Internet: www.lhorizonafricain.com

Sous l'immatriculation
108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim :

Hervé EKIRONO

Rédacteur en Chef :

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Secrétaire de rédaction :

Clotaire DIABOUA

Siège de la Rédaction :

Hôtel Saphir (Brazzaville)

Chef Bureau Pointe-Noire :

Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71

Mise en pages :

Tornade

Franc-maçonnerie

Le livre de Joseph Badila déjà disponible sur le marché

Annoncé en janvier dernier, le livre de Joseph Badila, intitulé «La Franc-maçonnerie à l'épreuve des particularismes en Afrique», publié aux Editions Detrad aVs, spécialisées dans le domaine de la franc-maçonnerie et de la spiritualité, est déjà sorti depuis fin février. Selon l'éditeur, l'ouvrage de Joseph Badila «propose une vision humaniste de la future société africaine et fait appel au sens du devoir des frères et des sœurs, dont on attend qu'ils incarnent, dans la cité, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de tolérance qu'ils trouvent en loge. Le défi est immense, mais l'enjeu vital».



Joseph Badila

Pour la première fois, «un ouvrage fait le récit d'événements vécus, tels que l'espoir, le doute, les conflits armés et la franc-maçonnerie. Une cohabitation qui peut paraître paradoxale. A la croisée des philosophies venues d'ailleurs, notamment la Franc-maçonnerie et la tradition africaine, l'auteur nous associe à son visionnage d'images d'un passé dans un pays confronté aux séquelles de l'intolérance politique. Et s'il exhume cette histoire, c'est pour la rendre plus accessible à tous ceux qui sont sensibles aux maux dont souffre une bonne partie du berceau de l'humanité et dont



La couverture du livre.

il doit se défaire».

Préfacé par Alain De Keghel, ancien diplomate français et ancien grand commandeur du Suprême conseil-Grand Orient de France (2002-2008), cet ouvrage «dresse le bilan de l'action maçonnique en Afrique, de la IIIème République à nos jours. Il veut montrer combien il s'agit de revisiter notre époque, saisir le sens profond de notre démarche initiatique, reconnaître l'Autre. C'est pourquoi il rappelle, sans concession pour l'Occident, l'introduction de la franc-maçonnerie en Afrique, les conflits qui ont marqué le continent, la nécessité de dépasser les luttes pour le pouvoir, les meurtrissures et les aliénations d'une colonisation abusive, voire d'un néo-colonialisme dont on connaît les méfaits». D'un volume de 240 pages, l'ouvrage aborde plusieurs sous-thèmes comme:

- la renaissance d'un nouveau monde;
- Mythes et sociétés;
- l'Afrique va mal;
- A quoi peuvent réfléchir les francs-maçons (le concept du vivre-ensemble, la thématique du vivre-ensemble...);
- Les francs-maçons francophones dans le processus de moralisation de la vie politique en Afrique (cas du Bénin et du Congo), etc.

Membre co-fondateur du Golac (Grand Orient et loges associées du Congo), Joseph Badila est grand commandeur du Suprême conseil du Congo. Il se distingue par ses ouvrages éclairants sur la franc-maçonnerie en Afrique noire et sur ses analyses politiques. «Son rôle actif dans les rencontres maçonniques et son engagement pour la paix durable en Afrique en font une figure éminente», précise l'éditeur. Reste à souhaiter que l'auteur aille à la rencontre de ses lecteurs congolais, pour échanger sur la quintessence de sa réflexion dans cet ouvrage.

Urbain NZABANI
(Avec les extraits de l'éditeur)

Fécovo (Fédération congolaise de volley-ball)

Les candidats au cours niveau 1 F.i.v.b d'entraîneur ont validé leurs diplômes

La Fécovo (Fédération congolaise de volley-ball) a organisé, du lundi 1^{er} au vendredi 5 avril 2024, à Brazzaville, le cours niveau 1 F.i.v.b d'entraîneur, qui a été dispensé par un expert camerounais de la Fivb Blaise Mayam Ré-Niof. 21 entraîneurs (hommes et femmes) y ont pris part dont 20 Congolais et 1 Camerounais. Le président de la Fécovo Jean-Claude Mopita s'est réjoui de la moisson obtenue.



Des stagiaires et les officiels à la clôture de la formation.

«Je suis généralement surpris de savoir que le volley-ball du Congo regorge de talents et qu'en dame, le Congo était parmi les Nations sur qui tous les peuples d'Afrique noire pouvaient compter, en dehors du Kenya et du Cameroun. Je pense que vous qui aviez réussi à décrocher ce diplôme, vous ferrez de telle manière que vous mettiez un accent particulier sur le développement du volley-ball féminin», a-t-il indiqué.

Le directeur des activités sportives, Gin Clors Samba-Samba, et le secrétaire général adjoint

du C.n.o.s.c (Comité national olympique et sportif congolais), Jean-Baptiste Ossé, ont encouragé et félicité les lauréats, en leur demandant de se mettre résolument au travail, pour le développement du

volleyball. Au terme de ce stage, des diplômes ont été remis aux participants et le formateur a été également félicité.

Luze Ernest BAKALA

Fécovo (Fédération congolaise de volleyball)

Après le stage des entraîneurs de volleyball, place à ceux du beach-volley

La Fécovo (Fédération congolaise de volleyball) a organisé, du samedi 6 au mercredi 10 avril 2024, à Brazzaville, un stage de formation des entraîneurs de beach-volley. Ce stage est intervenu après le cours niveau 1 F.i.v.b des entraîneurs de volleyball, clôturé le vendredi 5 avril. La cérémonie d'ouverture de ce stage de beach-volley s'est déroulée sous le patronage du directeur des activités sportives, Gin Clors Samba-Samba, en présence du secrétaire adjoint du C.n.o.s.c (Comité national olympique et sportif congolais), Jean-Baptiste Ossé, et du directeur départemental des sports de Brazzaville, Charles Parfait Malonga.



Les entraîneurs du beach-volley à l'ouverture.

Ayant d'abord fait la genèse du beach-volley, le président de la Fécovo, Jean-Claude Mopita, a mis l'accent sur la redynamisation de cette discipline sportive dans notre pays. «Ce cours d'entraîneurs de beach-volley doit stigmatiser un nouveau départ à la redynamisation du beach-volley dans notre pays. L'occasion vous est

donc offerte de développer votre logiciel mental et technique, d'en tirer un maximum de profit, afin de relever le niveau technique de cette discipline. Soyez assidus au cours et surtout très réceptifs», a-t-il dit.

Le représentant du C.n.o.s.c, Jean-Baptiste Ossé, a, quant à lui, exhorté les participants à l'assidui-

té. «L'importance n'est pas d'apprendre mais de mettre en pratique les acquis reçus», a dit l'expert Mohamed Benhamida. Enfin, Gin Clors Samba-Samba a encouragé la Fécovo à continuer sur cette bonne dynamique, afin de promouvoir le beach-volley. «Former les entraîneurs est essentiel pour assurer le succès des programmes sportifs

et de favoriser le bien-être de la communauté sportive. La Fédération congolaise de volleyball ne ménage aucun effort dans la formation de ses officiels, en vue d'atteindre ses objectifs escomptés», a-t-il déclaré. Le stage a comporté les deux volets, théorique et pratique.

Luze E. BAKALA

Tournoi pascal de basketball féminin à Brazzaville

La RD Congo a remporté la timbale devant le Congo

La Fécofet (Fédération congolaise de basketball) que dirige Bruno Jean-Richard Itoua, actuel ministre des hydrocarbures, a organisé, du 6 au 7 avril 2024, au Gymnase Maxime Matsima de Makélékélé, à Brazzaville, un tournoi pascal qui a réuni les deux équipes nationales féminines de la RD Congo et du Congo-Brazzaville, dans le cadre des échanges sportifs. Ce tournoi a été remporté par les Léopards dames de la RD Congo, face aux Diables-Rouges dames du Congo-Brazzaville.



Les Diables-Rouges Basketball

Le tournoi s'est déroulé en deux phases (aller et retour) soit deux matches. Le premier match disputé le samedi 6 avril a vu la victoire des Léopards par 84 paniers à 52. La seconde rencontre, qui s'est jouée le dimanche 7 avril, s'est soldée encore par la victoire de la sélection de la RD Congo (83-52).

C'est pour la toute première fois qu'une équipe congolaise de basketball renoue avec une compétition internationale, depuis la suspension du

Congo par la Fiba (Fédération internationale de basketball) en 2017. Cette suspension n'est toujours pas levée depuis et le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper. Ce qui porte un coup dur au basketball congolais. La Fécofet se débrouille alors à organiser ce genre de tournois, pour permettre aux basketballers congolais de consolider leur expérience, en rencontrant les équipes étrangères.

L. E. B.

les Léopards dames de Basketball.

Championnat national direct de football Ligue 1

L'As Otôho a mordu la poussière et l'Inter-club est monté à la deuxième place

La 18^{ème} journée du championnat national direct de football Ligue 1 s'est jouée du vendredi 5 au dimanche 7 avril 2024, au Stade Alphonse Massamba-Débat pour Brazzaville et au Complexe sportif de Pointe-Noire. Au regard des résultats des rencontres de cette journée, il y a eu un bouleversement à la tête du classement général. Si les Fauves du Niari, l'Ac Léopards, sont toujours en tête, la deuxième place a été récupérée par les militaires d'Inter-club, au détriment de l'As Otôho qui a reculé à la troisième place.

Le championnat national direct de football Ligue 1 poursuit son bonhomme de chemin, malgré la désertion du public. La plupart des rencontres se jouent en effet devant des gradins vides. Il n'empêche, l'enjeu sportif s'aiguise au fur et à mesure qu'on se dirige vers la fin de la saison. En tout cas, le suspense semble prendre le dessus, car l'issue de cette édition du championnat national reste encore incertaine au regard des résultats.

Pour la 18^{ème} journée, à Pointe-Noire, les clubs ponténégrins ont triomphé devant ceux de la capitale Brazzaville. Ainsi, l'As Cheminots a battu l'As Otôho (1-0); V.club Mokanda s'est imposé face à l'Etoile du Congo (1-0). Même le Fc Nathaly's a résisté devant le Yaka-dia-mama, Diables-Noirs par (1-1). A Brazzaville, le Fc Kondzo est sorti victorieux devant l'As Juk (Jeunesse unie de Kintélé) (1-0). On a enregistré aussi la victoire de l'Inter-club face à l'As Bng (Bana nouvelle génération) (1-0). Le Cara (Club athlétique renaissance aiglon) a fait une fausse opération contre la J.s.t (Jeunesse sportive de Talangaï) en ramassant le score le plus lourd de cette journée (1-3). Quant à la rencontre entre l'As Vegas et l'Ac Léopards, qui se jouait dimanche 7 avril, elle a été interrompue, à cause des eaux de pluie qui ont envahi l'aire de jeu du Stade Alphonse Massamba-Débat. L'Ac Léopards menait (1-0). Le match a repris le lundi 8 avril, à partir de 9h et s'est terminé par la victoire de l'Ac Léopards (2-0).

L.E. B.

Programme de la 19 ^{ème} journée	Classement provisoire à l'issue de la 18 ^{ème} journée
Vendredi 12 avril	
Brazzaville:	- 1er: Ac Léopards: 36 pts;
- Diables-Noirs/As Juk;	- 2ème: Inter-club: 33 pts;
- As Vegas/Cara.	- 3ème: As Otôho: 31 pts;
Samedi 13 avril	- 4ème: J.s.t: 30 pts;
- B.n.g/As Cheminot;	- 5ème: Cara: 28 pts;
- As Otôho/V.club Mokanda.	- 6ème: Diables-Noirs: 26 pts;
Dimanche 14 avril	- 7ème: V.club Mokanda: 25 pts;
Pointe-Noire:	- 8ème: Etoile du Congo: 24 pts (+1)
- Fc Nathaly's/Ac Léopards;	9ème: As Cheminots: 24 pts (0s);
Brazzaville:	10ème: As Bng: 19 pts;
- Inter-club/Fc Kondzo;	11ème: Fc Kondzo: 18 pts;
- Etoile du Congo/J.s.t.	12ème: As Vegas: 17 pts;
	13ème: As JUK: 16pts;
	14ème: Fc Nathaly's: 12 pts.

Vie des clubs

L'entraîneur Danh Nsondé a jeté l'éponge chez les Diables-Noirs

L'entraîneur de la section football du Club multidisciplinaire, Diables-Noirs, Danh Nsondé, a démissionné, le dimanche 7 avril 2024, après le match nul (1-1) face au Fc Nathaly's de Pointe-Noire. Son départ est la conséquence des relations tendues avec les dirigeants de ce club. Danh Nsondé avait succédé à Cyril Ndonga, en pleine Coupe de la Caf (Confédération africaine de football).

Super Coupe d'Afrique de handball

La D.g.s.p et B.m.c se sont envolés pour Oran, en Algérie

Les équipes la D.g.s.p en dames (Direction générale de la sécurité présidentielle) et de B.m.c chez les hommes représentent le Congo à la 31^{ème} Super-coupe d'Afrique de handball hommes et dames, du 15 au 16 avril 2024, à Oran, en Algérie. Les deux clubs ont quitté Brazzaville pour Pointe-Noire et se sont envolés le mercredi 10 avril 2024, pour Oran via Istanbul, en Turquie.

Par ailleurs, après la super-coupe, interviendra le 40^{ème} championnat d'Afrique des vainqueurs de coupe de handball (hommes et dames). Le Congo a engagé quatre équipes dont deux en dames (D.g.s.p



B.m.c handball hommes.

et As Otôho) et deux en hommes (B.m.c et Caïman). Mais, Caïman et l'As Otôho n'ont pas l'assurance de faire le déplacement, pour des raisons financières.